



COMMUNE DE CUGY – VD

PRÉAVIS NO 54 – 2016

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

GESTION ET COMPTES 2015



RAPPORT DE GESTION 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Se fondant sur les dispositions légales de l'article 93c de la Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956 et sur l'article 132 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} juillet 2006, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2015.

CONSEIL COMMUNAL

La composition du Bureau du Conseil communal au 31 décembre 2015 était la suivante :

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	
Président	M. Thierry Amy
Vice-président	M. Thierry Rebourg
Secrétaire	Mme Valérie Seivel
Secrétaire suppléant	M. Jean-Michel Blanchard
Scrutateurs	M. Jean-Claude Curchod
	M. Henri Guex
Scrutateurs suppléants	Mme Aurore Zucker
	M. Sébastien Gasser (jusqu'au 30.06.2015) M. Armand Jost (depuis le 01.07.2015)

Huissier	M. Hasib Grozdanic (jusqu'au 30.06.2015)
	M. Pedro Lourenço (depuis le 01.07.2015)

DÉMISSIONS ET ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE

Le Conseil communal comptait 53 membres au 31 décembre 2015 alors qu'il en comptait 45 membres au 31 décembre 2014.

En cours d'année, deux démissions ont été enregistrées. Lors de l'élection complémentaire du 14 juin, onze conseillères et conseillers ont été élus. Dix d'entre eux ont été assermentés, la onzième conseillère ayant été dans l'obligation de démissionner pour des raisons privées avant de pouvoir siéger.

COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL

COMMISSIONS

COMMISSION DE GESTION	
Président	M. Pierre Charpié
Membres	M. Daniel Bally
	M. Romain Bilancioni
	M. Sébastien Gasser (jusqu'au 30.06.2015)
	M. Jérôme Karlen
	Mme Aurore Zucker

COMMISSION DES FINANCES	
Président	M. Bertrand Fahrni
Membres	M. Eric Bron
	M. Armand Jost
	M. Philippe Muggli
	M. Markus Roth

COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT	
Président	M. Eric Bron
Membres	M. Yvan Burdet
	M. Bruno Favaro
	Mme Geneviève Fellrath
	M. Gilles Renaud
	M. Philippe Schmittler

DÉLÉGUÉS

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AET	
Délégués	M. Daniel Bally
	M. Michel Rudaz (jusqu'au 30 juin)
	M. Jérôme Karlen (depuis le 1 ^{er} juillet)
Suppléants	M. Bruno Favaro
	M. Pierre Charpié

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASICE	
Délégué	M. Romain Bilancioni
Suppléant	M. Philippe Schmittler

COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - COMUR	
Délégué	M. Samuel Droguet

ASSOCIATION DE LA RÉGION DU GROS-DE-VAUD	
Délégué	M. Thierry Amy

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Au cours de l'année 2015, le Conseil communal s'est réuni à six reprises à la Maison villageoise :

- les 19 février et 17 septembre sous la conduite de son vice-président, M. Thierry Rebourg ;
- les 28 mai, 25 juin, 29 octobre et 3 décembre sous la conduite de son président, M. Thierry Amy.

Dix préavis municipaux ont été présentés au Conseil communal.

19 FÉVRIER 2015

PRÉAVIS NO 37-2015

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 80'000.– et d'un cautionnement pour la mise à niveau d'une installation sportive (accepté)

PRÉAVIS NO 38-2015

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 95'000.– pour financer la rénovation de l'appartement de 4,5 pièces sis au chemin de la Cavenettaz 37 (accepté)

28 MAI 2015

PRÉAVIS NO 39-2015

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 2'866'000.– pour la réfection et le réaménagement routier de la rue du Village ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable (accepté)

PRÉAVIS NO 41-2015

Demande de participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley (accepté)

25 JUIN 2015

PRÉAVIS NO 40-2015

Rapport de gestion 2014 (accepté)

PRÉAVIS NO 42-2015

Fixation du nombre de membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021 (accepté)

17 SEPTEMBRE 2015

PRÉAVIS NO 43-2015

Révision du règlement du Conseil communal (accepté)

29 OCTOBRE 2015

PRÉAVIS NO 44-2015

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 2'200'000.– pour financer la transformation et la rénovation de l'Ancienne Forge (accepté)

PRÉAVIS NO 45-2015

Arrêté d'imposition 2016 (accepté)

3 DÉCEMBRE 2015

PRÉAVIS NO 46-2015

Budget 2016 (accepté)

MOTIONS

Aucune motion n'a été déposée en 2015.

INTERPELLATIONS

Interpellations Burdet : manque d'installations sportives autres que les salles de gymnastique liées au groupement scolaire.

POSTULATS

Aucun postulat n'a été déposé en 2015.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT 2014

La Commission de gestion a adressé à la Municipalité cinq vœux dans son rapport sur la gestion 2014. L'Exécutif a présenté ses réponses lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2015. Elles ont toutes été acceptées.

PÉTITIONS

Deux pétitions ont été déposées au Conseil communal en 2015.

- Les deux pétitions invitaient la Municipalité à trouver une solution rapide aux problèmes urgents et récurrents de l'accueil de jour des enfants ; elles ont été déposées par un groupe de parents d'enfants accueillis à l'UAPE de Cugy.

AUTORISATIONS GÉNÉRALES ACCORDÉES À LA MUNICIPALITÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL

En vertu de l'article 4 de la loi sur les communes, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité, pour la durée de la législature, une délégation de compétences portant sur l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières, sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, associations et fondations, sur les placements de disponibilités auprès d'autres établissements financiers que la Banque Cantonale Vaudoise, ainsi que l'autorisation générale de plaider.

AUTORISATION DE STATUER SUR LES ALIÉNATIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES

- Néant.

AUTORISATION SUR L'ACQUISITION DE PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES, ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

- Néant.

AUTORISATION SUR LES PLACEMENTS DE DISPONIBILITÉS AUPRÈS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS QUE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE

- Aucun placement n'a été réalisé en 2015.

AUTORISATION DE PLAIDER

- Néant.

ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal ayant atteint le seuil légal à partir duquel son effectif doit être complété pour pouvoir fonctionner, des élections complémentaires ont eu lieu le 14 juin 2015.

604 des 1584 électeurs y ont participé, ce qui représente une participation de 38% de l'électorat.

11 sièges étaient à repourvoir.

20 candidats se sont inscrits et 11 d'entre eux ont obtenu la majorité absolue au premier tour, ce qui a dispensé la Commune d'organiser un second tour.

Renouant avec une tradition qui avait été abandonnée, le bureau du Conseil et la Municipalité ont invité la population à la proclamation des résultats le jour de l'élection.

Quatre nouvelles conseillères et cinq nouveaux conseillers ont été assermentés et ont pu prendre leurs fonctions dès la séance du 17 septembre 2015.

NOUVEAU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

La Loi cantonale sur les communes (LC) du 28 février 1956 RSV a été révisée en 2012 (version du 20 novembre) et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Les communes ont ainsi reçu la consigne de réviser à leur tour leurs propres règlements ; la commune de Cugy, alors en pleine étude de fusion, avait renoncé à engager un travail qui aurait dû se faire dans le cadre du projet de fusion. Celui-ci ne s'étant pas réalisé, la Municipalité, en étroite collaboration avec le président du Conseil, a donc procédé à l'adaptation du règlement daté de juillet 2006.

Lors de sa séance du 17 septembre 2015, le Conseil communal a approuvé la nouvelle mouture qui entrera en vigueur au début de la prochaine législature.

ELECTIONS ET VOTATIONS

VOTATIONS CANTONALES, FÉDÉRALES ET COMMUNALES

Les électeurs se sont déplacés cinq fois aux urnes en 2015.

Les résultats ci-dessous concernent uniquement la commune de Cugy.

Les résultats détaillés se trouvent sur le site Internet de la Confédération : www.admin.ch

VOTATION POPULAIRE DU 8 MARS 2015

- Initiative « Pour des allocations pour enfant exonérés de l'impôt » - refusée
Electeurs inscrits 1590 - Participation 50%
- Initiative « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie » - refusée
Electeurs inscrits 1590 - Participation 50,1%

VOTATION POPULAIRE DU 14 JUIN 2015

- Arrêté fédéral concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain – acceptée
Electeurs inscrits 1584 - Participation 50.4%
- Initiative populaire « Initiative sur les bourses d'études » - refusée
Electeurs inscrits 1584 - Participation 49.7%
- Initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (réforme de la fiscalité successorale) » - refusée
Electeurs inscrits 1584 - Participation 50.6%
- Loi fédérale sur la radio et la télévision - acceptée
Electeurs inscrits 1584 - Participation 50.5%

ELECTIONS DU 18 OCTOBRE 2015

- Election des deux membres vaudois du Conseil des Etats (premier tour)
Electeurs inscrits 1589 – Participation 46.44%
- Election des 18 membres vaudois du Conseil national
Electeurs inscrits 1589 – Participation 45.88%

ELECTIONS DU 8 NOVEMBRE 2015

- Election des deux membres vaudois du Conseil des Etats (second tour)
Electeurs inscrits 1580 – Participation 36.98%

ELECTIONS COMMUNALES DU 14 JUIN 2015

- Election complémentaire au Conseil communal
Electeurs inscrits 1584 – Participation 38%

DROITS POLITIQUES DES ÉTRANGERS

Les ressortissants étrangers peuvent exercer leurs droits politiques lors d'élections et/ou votations communales.

RESSORTISSANTS ÉTRANGERS AVEC DROIT DE VOTE AU PLAN COMMUNAL				
	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015
Hommes	127	133	138	135
Femmes	108	120	124	120
TOTAL	235	253	262	255

MUNICIPALITÉ

ORGANISATION

La vice-présidence de la Municipalité a été assumée jusqu'au 30 juin par M. Philippe Flückiger et, à partir du 1^{er} juillet, par M. Jean-Pierre Sterchi. La répartition des dicastères n'a pas subi de modification.

La répartition des dicastères est la suivante :

RAYMOND BRON - SYNDIC	
raymond.bron@cugy-vd.ch Suppléant : vice-syndic	ADMINISTRATION Personnel, organisation, économat, informatique AFFAIRES GÉNÉRALES Intérêts généraux et relations extérieures, autorités, information et communication, affaires juridiques et médiations URBANISME AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, MOBILITÉ
PHILIPPE FLÜCKIGER	
philippe.fluckiger@cugy-vd.ch Suppléant finances : Raymond Bron Suppléant Police des constructions et bâtiments communaux : Jean-Pierre Sterchi	FINANCES Fiscalité, comptabilité générale, service financier, assurances POLICE DES CONSTRUCTIONS BÂTIMENTS COMMUNAUX
JEAN-PIERRE STERCHI	
jean-pierre.sterchi@cugy-vd.ch Suppléant : Philippe Flückiger	FORMATION ET JEUNESSE Ecoles, parascolaire, santé scolaire, accueil de la petite enfance AFFAIRES SOCIALES Action sociale, santé publique, aînés AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS Sociétés locales et manifestations EGLISES Centre œcuménique
ROLAND KARLEN	
roland.karlen@cugy-vd.ch Suppléant : Christian Durussel	DOMAINES ET FORÊTS Terrains communaux ESPACES PUBLICS Cimetière, parcs et places de jeux, installations sportives COURS D'EAU GESTION DES DÉCHETS SÉCURITÉ PUBLIQUE Police, Contrôle des habitants, police du commerce, police sanitaire, inhumations, affaires militaires, service défense incendie, (SDIS), protection civile (PCI)
CHRISTIAN DURUSSEL	
christian.durussel@cugy-vd.ch Suppléant : Roland Karlen	SERVICES INDUSTRIELS Service des eaux, service du gaz, électricité, télé-réseau et multimédia TRAVAUX Routes et voiries, signalisation, éclairage public ASSAINISSEMENT Stations d'épuration (STEP), réseaux EC + EU

PASSAGE DE 5 À 7 MUNICIPALIAUX

Par son préavis no 42-2015, la Municipalité a proposé au Conseil communal de maintenir l'effectif du Conseil à 55 membres et 11 suppléants, de conserver le système majoritaire pour les élections et d'augmenter à 7 le nombre des conseillers municipaux.

Cette modification, approuvée par le Conseil dans sa séance du 25 juin 2015, a pour objectifs de permettre une meilleure répartition de la charge au sein de la Municipalité, d'élargir le champ des compétences et d'ouvrir plus largement cette fonction à des personnes encore actives dans le monde professionnel.

Ce changement porte en lui l'espoir d'augmenter l'intérêt pour une fonction, certes lourde, mais très intéressante et surtout essentielle pour le fonctionnement de la Commune. L'ambition affichée est aussi d'offrir un choix aux électeurs et de retrouver une Municipalité dont la composition comprend à nouveau une représentation féminine.

TRAVAUX ET SÉANCES DE L'EXÉCUTIF

Les séances sont demeurées fixées les lundis à 17h00.

L'Exécutif a siégé à 52 reprises en 2015.

Parmi les principaux sujets ayant retenu l'attention de la Municipalité, il convient de relever :

- Election complémentaire et préparation des élections 2016
- Règlement du Conseil communal
- Passage de 5 à 7 municipaux pour la prochaine législature
- Réceptions officielles
- Remplacement du secrétaire municipal
- Engagements de collaborateurs
- Plafond d'endettement et taux d'imposition
- Suivi des conditions des emprunts
- Plan directeur régional
- Loi sur l'aménagement du territoire
- Projet de parc périurbain
- Centre sportif de Malley
- Installation de la vidéosurveillance
- Rénovation de l'appartement du concierge de la Maison villageoise
- Construction du Collège de l'Epi d'or
- Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)
- Ancienne Forge
- Projet de CAT/appartements protégés
- Ancienne boulangerie
- Organisation de Roadmovie
- Mise en place du Plan canicule
- Concept de parcage
- Eclairage public
- Rénovation de la rue du Village
- Plan régional d'évacuation des eaux

SÉANCES					
	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de séances	50	49	50	49	52
Procès-verbaux : pages	583	599	587	489	525
Personnes reçues	18	10	5	11	8
Heures passées en séance	212	232	252	212	212

RÉCEPTIONS

NOUVEAUX HABITANTS

Fort de succès rencontré ces dernières années, la Municipalité a reconduit la formule consistant à proposer une visite de sites de la Commune aux nouveaux habitants un samedi matin, avant de leur présenter Cugy et ses sociétés locales.

La réception d'une cinquantaine de citoyens, accompagnée de plusieurs enfants, a eu lieu le samedi 4 octobre 2015. La première partie fut consacrée à la visite du site de Praz-Faucon (voirie, déchetterie, Step), du nouveau Collège de l'Épi d'Or et de la Maison de Commune.

La seconde partie de la matinée s'est déroulée à la Maison villageoise, où les participants ont été conviés à la traditionnelle présentation de la Commune, de son organisation politique et administrative par le Président du Conseil communal et les municipaux. Les paroisses et les sociétés locales se sont elles aussi présentées, avant l'apéritif traditionnel qui permet à chacun de poser des questions et de faire mieux connaissance.

ACCUEIL DES JEUNES CITOYENS

Cette année, comme annoncé en 2014, la Municipalité a invité les jeunes de 18 et 19 ans.

Une douzaine de jeunes ont répondu à l'invitation et ont pu s'adonner au tir au stand du Petit calibre sous la conduite de moniteurs de la société du même nom.

Une traditionnelle fondue concoctée par les jeunes eux-mêmes a évidemment créé la bonne humeur et favorisé de riches échanges entre les invités, le président du Conseil communal et les municipaux.

Le pourcentage de participation demeure modeste à nos yeux, mais ce phénomène n'est pas spécifique à Cugy puisque le même constat est fait par nos collègues des communes de la région.

RENCONTRE INTER-MUNICIPALITÉS CUGY FR – VD

C'était au tour de notre Commune, en 2015, d'organiser la rencontre avec nos homologues fribourgeois ; ils ont été accueillis en fin d'après-midi le 6 février.

La visite de la chèvrerie de la rue du Village, du Collège de la Combe, avec un accueil par les élèves du Petit Chœur, et la visite guidée des installations conservées de l'ancien Moulin de Cugy ont aussi laissé de la place aux échanges intéressants sur des sujets communs.

CONSULTATIONS ET AVANT-PROJETS DE LOI

Voir page 25, sous Union des Communes vaudoises.

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION DE SALUBRITÉ	
Président :	M. Philippe Flückiger
Membres :	M. Frédéric Deillon, technicien communal Mme Dr Catherine Wyss

COMMISSION D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (COMUR)	
Président :	M. Raymond Bron, syndic
Membres :	M. Thierry Amy M. Samuel Droguet, délégué par le Conseil communal M. Claude Echaud M. Pierre Meylan, urbaniste M. Philippe Schmittler M. François Vincent
Secrétaire :	M. Frédéric Deillon, technicien communal

COMMISSION DE NATURALISATION (COMNAT)	
Président :	M. Roland Karlen, municipal
Membres :	Mme Denise Bron Mme Minou De Giuli Mme Caroline Pasteur M. Philippe Muggli Mme Aurore Zucker

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	
Délégués	M. Christian Durussel
	M. Jérôme Karlen
Suppléants	M. Philippe Flückiger
	M. Jean-Michel Blanchard

COMMISSION DE POLICE	
A réactiver	

VISITE DU PRÉFET

Les préfets sont les représentants du Conseil d'Etat dans leur district respectif. Ils assurent, entre autres, la surveillance des autorités communales sous l'angle de la légalité. Ainsi, chaque année, le préfet contrôle le fonctionnement, l'administration et la gestion des communes de son district.

Le 27 octobre 2015, le préfet a fait sa visite annuelle à Cugy ; celle-ci s'est déroulée en présence d'une délégation municipale et du Conseil communal.

La bonne tenue des actes officiels et la saine gestion de la Commune ont, une fois de plus, pu être relevées.

Cette année, ce sont les autorités de Mex qui se sont jointes à celles de Cugy pour la soirée conviviale qui clôt traditionnellement ces visites.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. RAYMOND BRON

MISE EN PLACE D'XPERT MEETING

Un nouvel outil de gestion et de suivi des séances de Municipalité a été implémenté début 2015, après une phase de test durant la fin de l'année 2014.

L'application Xpert Meeting, développée par le Groupe T2i SA et utilisée par plus de 70 communes romandes (Le Mont-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Avenches, La Tour-de-Peilz, Ecublens, Morges, etc.) permet de planifier l'agenda des séances et les objets à traiter, préparer les ordres du jour, lier les documents électroniques (exposés des motifs, lettres, notes internes, projets de documents, etc.) aux objets en discussion, convoquer la Municipalité par courriel en permettant aux membres de l'Exécutif de consulter à distance les points à l'ordre du jour et les documents qui leur sont liés, et, enfin, générer les procès-verbaux de séance et en archiver numériquement le contenu.

IMPLÉMENTATION DE PRESENTO.PRO/PROJEKTO.PRO/MOBILLO.PRO

Une nouvelle application de gestion du temps de travail a été introduite en début d'exercice, en vue de remplacer la transmission manuelle des heures par le biais de fichiers Excel.

La solution adoptée est composée des modules Presento.pro/Projekto.pro/Mobilo.pro fournis par l'entreprise Zeit AG. Cet ensemble de logiciels permet l'enregistrement et la gestion du temps des salariés (pointeuse logicielle/badgeuse), des heures supplémentaires, des congés et absences, de même qu'elle permet une ventilation, par chaque collaborateur, de ses heures de travail par type de tâche ou projet.

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE

Une nouvelle charte graphique a été introduite en novembre 2015 en vue d'unifier les différents documents administratifs qui, au fil du temps, affichaient un manque de cohérence d'ensemble.

Développée en interne par l'équipe du Greffe municipal, cette nouvelle charte vise à faciliter la lecture des documents administratifs en se focalisant sur les données essentielles par le biais d'une présentation aérée et par l'usage d'une police et d'un ensemble graphique sobre et élégant. Ce travail a mené à la révision de 200 modèles et à l'établissement de règles formalisées pour la création des futurs documents de l'administration communale.

RESSOURCES HUMAINES

Le Greffe municipal, par le biais de son secrétaire, est responsable de la gestion des ressources humaines, en assurant le suivi de l'ensemble du parcours professionnel d'un collaborateur durant son activité au sein de la commune de Cugy. Parallèlement, son rôle consiste à apporter un soutien et un appui transversal à l'ensemble des services communaux pour toutes les questions relevant de la gestion des relations humaines et professionnelles.

Ses missions principales sont le traitement des cas d'engagement et de démission, l'appui et les réponses aux renseignements divers sollicités par les services, l'analyse et le suivi des appréciations individuelles, le suivi et les appuis divers aux collaborateurs, le suivi de la formation continue et l'application du règlement sur le statut de personnel communal.

EVÈNEMENTS LIÉS AU PERSONNEL COMMUNAL

Le 30 avril 2015, l'**auxiliaire de voirie** (contrat de durée maximale de 5 mois, 100%), a terminé son mandat.

La démission du **secrétaire municipal** au 30 juin 2015 a nécessité la mise en place d'un dispositif de remplacement provisoire dans l'attente de l'engagement de son successeur. C'est ainsi que le taux d'engagement de la secrétaire municipale adjointe a été augmenté de 80% à 100% du 1^{er} juin au 30 septembre 2015, et qu'un secrétaire municipal intérimaire a été engagé à 40% du 22 juin au 31 juillet 2015 et à 100% du 1^{er} août au 15 septembre 2015.

Le nouveau secrétaire municipal titulaire a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2015.

L'ouverture du Collège de l'Epi d'Or a nécessité l'engagement d'un **concierge** à 50%, qui a débuté son activité le 1^{er} août 2015.

Cet exercice a aussi été marqué par l'engagement d'une collaboratrice remplaçante lors des périodes d'absence (vacances et PCi) du **préposé au Contrôle des habitants**, permettant d'assurer un meilleur suivi des dossiers et d'éviter une surcharge ponctuelle de travail difficile à résorber au retour de ce dernier.

Le travail de renouvellement de la charte graphique de la Commune a nécessité l'augmentation, pendant une durée de quatre mois, du taux d'activité de **la secrétaire** au Greffe et au Service technique qui est passé provisoirement de 90% à 100%.

La fin de l'année 2015 a vu la réflexion quant à l'organisation de l'équipe de **la voirie** déboucher sur l'établissement d'un descriptif de fonction et la mise au concours d'un poste de **chef d'équipe**. Une série d'entretiens a permis de sélectionner le futur titulaire de ce poste qui débutera son activité en janvier 2016.

ENGAGEMENTS

1 ^{er} août 2015	M. Patrick Schenevey, concierge, contrat de durée indéterminée à 50%
1 ^{er} septembre 2015	M. Patrick Csikos, secrétaire municipal, contrat de durée indéterminée à 100%
1 ^{er} septembre 2015	Mme Nicole soit Nicoulaz, préposée au Contrôle des habitants, contrat à durée déterminée

DÉMISSION

30 juin 2015	M. Florent Besse, secrétaire municipal
--------------	--

FIN DE CONTRAT

30 avril 2015	M. Alberto Da Costa, auxiliaire de voirie
---------------	---

« JUBILÉ »

15 ans de service	M. Alexandre Cordey, employé de voirie
-------------------	--

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
-------------------------	--	--

Secrétaire municipal	Patrick Csikos	100%
Secrétaire municipale adjointe	Simone Riesen	80%
Secrétaire du greffe	Laurence Treuthardt	45%
Boursière communale	Anne Bertusi Pache	100%
Aide boursière	Yesica Lopez	60%
Préposé au Contrôle des habitants	Matthieu Burkhart	80%

SERVICE TECHNIQUE		
-------------------	--	--

Technicien communal	Frédéric Deillon	100%
Secrétaire du Service technique	Laurence Treuthardt	45%

VOIRIE		
--------	--	--

Responsable Praz-Faucon	Hasib Grozdanic	100%
Employé	Alexandre Cordey	100%
Employé	Christophe Moix	100%
Employé	vacant	100%
Gestionnaire déchetterie	Martine Clerc	60%
Responsable Step	Ambros Arnold	60% AET – 40% Commune

CONCIERGERIE		
--------------	--	--

Chef concierge	Castori Novoa	80%
Concierge	Pedro Lourenço	100%
Concierge	Diane Cavin	50%
Concierge	Rose Hennard	50%
Concierge	Amelia Maia	40%
Concierge	Régina Rodrigues	25%
Concierge	Patrick Schenevey	50%

GESTION DES ARCHIVES COMMUNALES

La législation impose de veiller à la collecte, à la conservation et à la mise à disposition des documents et dossiers produits par les autorités et l'Administration communale. C'est donc dans ce cadre que le mandat confié à la société MSE Conseil s'est poursuivi en 2015. L'accent a été mis sur l'achèvement de l'archivage des dossiers de la police des constructions, dont l'essentiel est maintenant réalisé. Cette section des archives a fait l'objet d'un remaniement complet : les dossiers, jusqu'alors regroupés en fonction des propriétaires, sont dorénavant classés par parcelle, selon la nomenclature du Registre foncier.

La reprise par la Commune de plusieurs cartons de dossiers issus du Service technique intercommunal à fin 2015 nécessitera cependant des travaux complémentaires ces prochains mois.

En interne, un traitement complet des archives courantes et intermédiaires a été achevé fin 2015 au sein du Greffe. Ces prochains mois seront consacrés à la définition et à la mise en œuvre d'une démarche de traitement des archives définitives en vue d'en assurer le classement et la conservation dans des conditions adéquates.

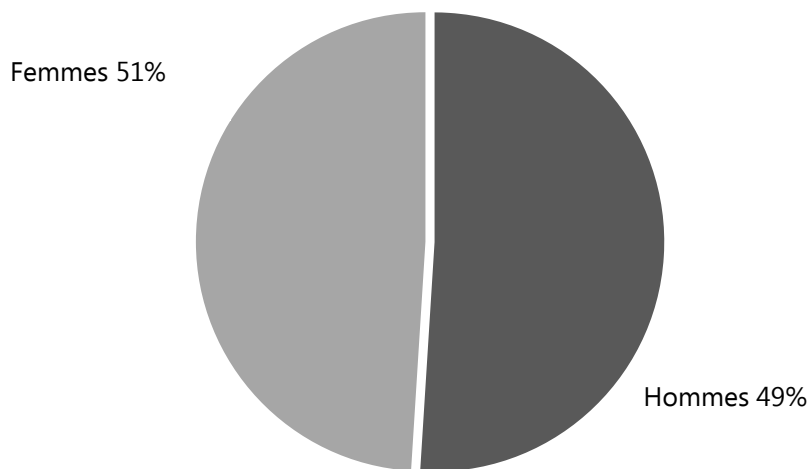
GESTION NUMÉRIQUE DES DOCUMENTS

Cette année a été l'occasion d'une remise à plat de la gestion numérique des documents avec l'application systématique du plan de classement inspiré du plan comptable.

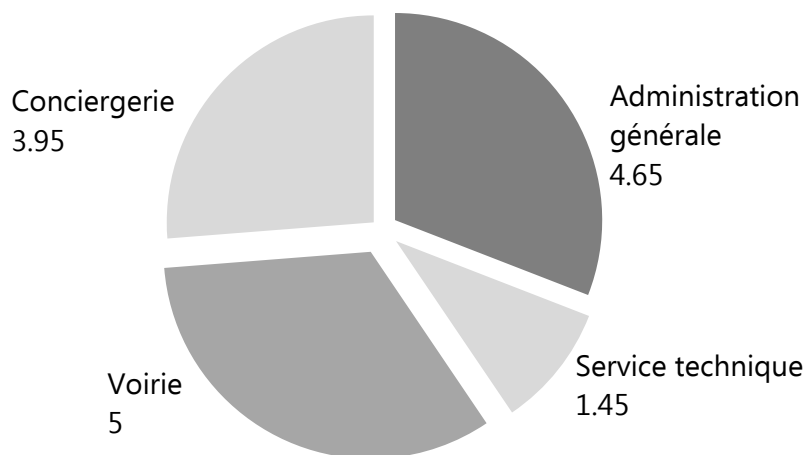
Cette étape essentielle à la gestion quotidienne des documents et à leur archivage est le prélude à une réflexion future quant à l'éventuelle mise en place d'un véritable outil intégré de gestion électronique des documents (GED) qui constituera une évolution importante en termes de facilité d'accès et de sécurisation des données pour le futur.

L'ADMINISTRATION EN QUELQUES CHIFFRES

RÉPARTITION HOMMES-FEMMES - tous les services confondus



RÉPARTITION DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)

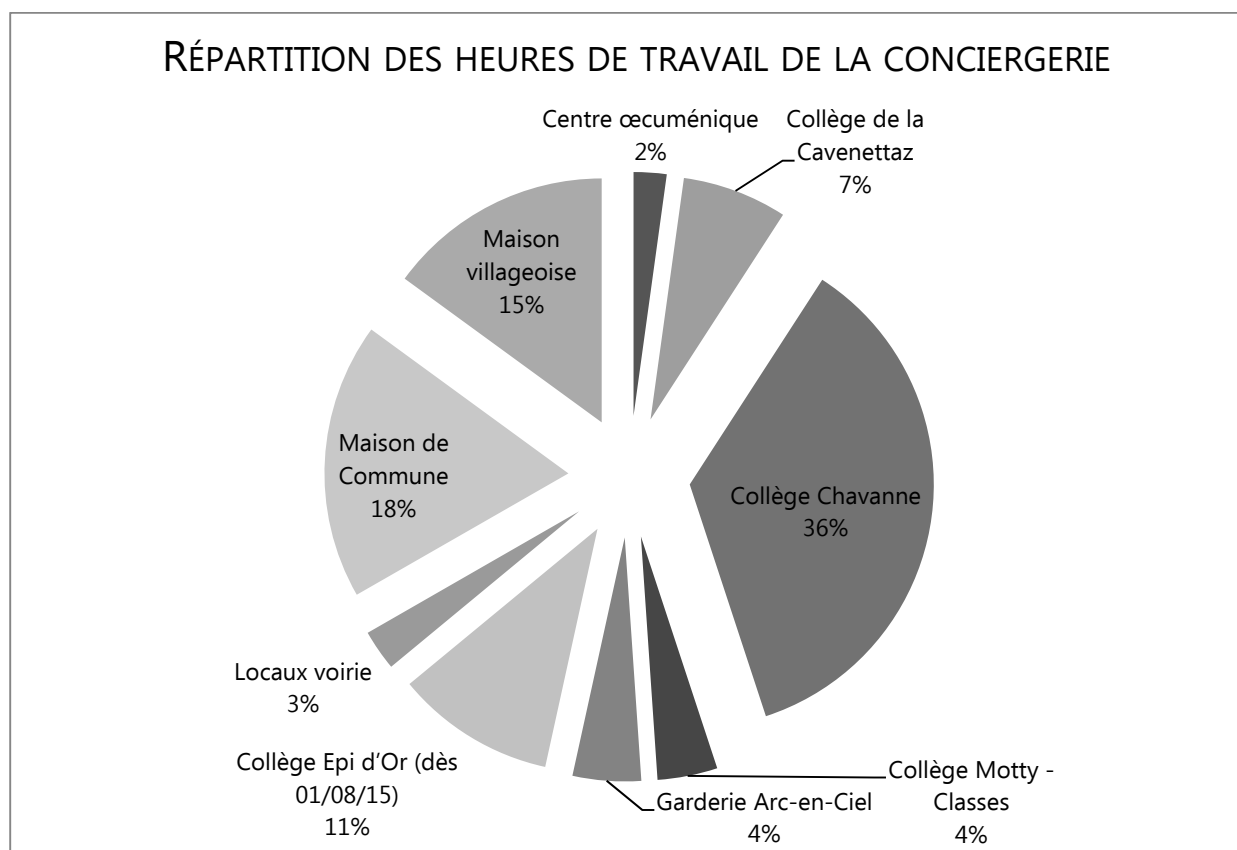


CONCIERGERIE

Les collaborateurs du service de conciergerie assument les missions principales suivantes :

- assurer la conciergerie des bâtiments du patrimoine administratif communal ;
- gérer les stocks de produits et de machines d'entretien ;
- collaborer à la gestion de la mise à disposition des salles communales.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition du temps consacré en 2014 aux tâches d'entretien des bâtiments communaux, à savoir :



A noter que dès le 1^{er} août 2015, l'entretien du nouveau Collège de l'Epi d'Or a été confié à l'équipe de la conciergerie

VOIRIE

Les collaborateurs du service de voirie assument les missions principales suivantes :

- assurer le nettoyage de l'espace public (planification et contrôle de toutes les actions visant à garantir la propreté des rues, places et espaces ouverts au public) ;
- effectuer l'entretien et la gestion des espaces verts, des places de jeux, des installations sportives, du cimetière, des chemins forestiers et des cours d'eau ;
- veiller à l'entretien et au bon fonctionnement des réseaux (eau, épuration, éclairage public) ;
- prendre en charge la gestion des déchets ;
- collaborer à l'organisation de diverses manifestations et répondre aux besoins variés des autres services (transports, etc.) ;
- assurer, de novembre à mars, la viabilité hivernale du territoire communal, en procédant notamment à l'épandage de sel et au déneigement ;
- assurer l'entretien des locaux de la Voirie et des véhicules communaux.

FORMATION CONTINUE

La formation continue est un pilier important de la politique du personnel qui doit être menée par l'Administration communale. Aussi, cette dernière soutient ses employés afin de maintenir et de développer leurs compétences et met, à cet effet, les moyens nécessaires à disposition. En 2015, dix collaborateurs ont suivi différentes formations.

FORMATIONS SUIVIES EN 2015

- Etablissements publics, prescription et sécurité
- Congrès de recyclage à Berne
- Réalisation manuel Système de contrôle interne
- Gérer l'absentéisme
- Gérer la surcharge de travail
- Procédés de réclame
- Sécurité des aires de jeux
- Sécurité des bâtiments
- Prévention, sécurité et santé
- Journée technique - Distributeurs d'eau romands
- Gestion des déchetteries
- ABC du nettoyage
- Médiation, résoudre les conflits
- Logiciel Xpert Meeting
- Suite logicielle Zeit (Presento.pro, Pojekto.pro, Mobilo.pro)

INFORMATION ET COMMUNICATION

PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES (PIO)

9 pages d'informations officielles (PIO) sont parues durant l'année 2015

MOIS	PIO NO	SUJETS
Mars	1	<ul style="list-style-type: none">○ Elections complémentaires au Conseil communal○ Cartes CFF journalières○ Accueillez un gymnasien du canton d'Uri○ Démarchage commercial : méfiance !○ Vide-grenier de l'USL en faveur des Aînés
Mai	2	<ul style="list-style-type: none">○ Fermeture de l'Administration○ Bois de feu○ Passeport vacances○ Congélateur communal○ Carte Cultissime○ Impôt sur les chiens○ Collecte d'armes – Opération Vercingétorix○ Haies et végétation en bordure de propriété
Juin	3	<ul style="list-style-type: none">○ Election complémentaire au Conseil communal○ Offre d'emploi secrétaire municipal
Juin	4	<ul style="list-style-type: none">○ Réfection de la route de Lausanne
Juillet	5	<ul style="list-style-type: none">○ Fête nationale du 1^{er} Août○ Schéma directeur Nord lausannois○ Interdiction des feux en forêt
Août	6	<ul style="list-style-type: none">○ Equipement public de vidéosurveillance dissuasive
Septembre	7	<ul style="list-style-type: none">○ Aménagement de la rue du Village○ Cinéma à Cugy○ Poste mobile de Gendarmerie
Novembre	8	<ul style="list-style-type: none">○ Elections communales en 2016○ Publication des cartes de dangers naturels○ L'USL recherche de nouveaux membres○ Carte Cultissime
Décembre	9	<ul style="list-style-type: none">○ Horaires d'ouverture de l'Administration et vœux de fin d'année○ Horaires d'ouverture de fin d'année de la déchetterie de Praz-Faucon○ Délais pour les élections communales 2016○ L'Asice recherche des surveillants/tes aux arrêts de bus scolaires

COMITÉ DE RÉDACTION	
Mise en page et rédactrice en chef	Mme Christine Rais El Mimouni
Représentant de l'USL	Mme Rosa Angela Barrat
Rédacteurs	Mme Micheline Alpstätg M. Claude Jabès M. Jean Rouveyrol
Photographe	M. André Tschanz
Représentante des commerçants et publicité	Mme Rosa Angela Barrat
Illustrations – Dessins	M. Heinz Altenhöfer
Correctrice	Mme Micheline Alpstätg
Coordination administrative	Mme Simone Riesen
Représentant de la Municipalité	M. Raymond Bron

Ce comité bénévole est demeuré fidèle tout au long de l'année et a poursuivi avec succès son activité au profit de la population ; la Municipalité lui en est reconnaissante.

Quatre numéros ont été publiés à 1400 exemplaires par édition (mars-juin-septembre-décembre), pour un coût total de CHF 16'325.20 et des recettes financières liées à la publicité de CHF 7'490.-.



Durant cet exercice, le site Internet de la Commune a enregistré 29'924 visites, soit environ 2'494 visites/mois ou 82 visites quotidiennes en moyenne. Les visiteurs ont réalisé 89'910 actions (pages vues ou documents téléchargés), soit une moyenne de 3 actions par visite. La durée moyenne de consultation est d'un peu plus de 2 minutes (2 min. 6 sec.). Le pic quotidien des visites se situe entre 10h00 et 11h00 (18% des visites).

A noter que 58.5% des visiteurs (17'497 visites) passent par un moteur de recherche (Google, Bing, Yahoo!, etc.) pour atteindre notre site Internet, 36% (10'772 visites) des visiteurs entrent directement par le biais de notre adresse web (URL) et 5.5% (1'655 visites) proviennent d'autres sites Internet.

Pour trouver le site communal sur les moteurs de recherche, les mots les plus fréquemment utilisés sont : « cugy », « cugy vd » et « commune de cugy ».

Les sites qui nous apportent le plus de trafic sont : « Google.ch » (16'414 visites), « Refuges.ch » (281 visites) et « Echaud.ch » (116 visites).

Les sites auxquels nous apportons le plus de trafic sont : « Groupe Scout la Croisée » (463 visites), Echallens Tourisme (289 visites), Etat de Vaud (197 visites).

Le site Internet constitue un outil majeur de communication et de mise à disposition de documents administratifs et formulaires aux administrés, de même qu'il permet l'accès à certaines archives (préavis municipaux depuis 2002, communications municipales depuis 2002, procès-verbaux du Conseil communal depuis 2004). Il donne d'autre part la possibilité de diffuser plus rapidement à la population certains documents et informations. Ainsi, à titre d'illustration, la Page d'Informations Officielle (PIO) est dorénavant publiée sur le site Internet dès sa sortie, soit une semaine environ avant sa distribution par la Poste.

INTÉRÊTS RÉGIONAUX

M. RAYMOND BRON

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

L'année 2015 a été largement occupée par les débats sur le projet de réforme fédérale de la fiscalité des entreprises (RIE III) qui a un impact direct sur la fiscalité cantonale et donc naturellement sur celle des communes.

Dans les négociations avec les communes, le Conseil d'Etat a lié cette question à un autre sujet de discordes : le financement du secteur parascolaire.

Ce lien, considéré contre nature par la majorité des communes, a été maintenu jusqu'à la fin des négociations, ce qui a débouché sur le dépôt d'une motion au Grand Conseil – acceptée par le Parlement – tendant à rééquilibrer ce partage financier.

Ce type de situations, de même que les analyses conduites par l'UCV au sujet des consultations de lois, des cours et séminaires qu'elle organise ainsi que les conseils juridiques ou financiers qu'elle dispense démontrent son utilité et l'importance pour une commune comme la nôtre d'y participer.

CONSULTATIONS

La charge que représente l'étude des nombreux projets qui sont soumis à consultation des communes et le temps que requiert la rédaction d'une prise de position sont devenus disproportionnés par rapport à l'influence que peut prendre une commune de la dimension de la nôtre dans de telles consultations.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de s'en remettre aux prises de position de l'Union des communes vaudoises.

EN 2015

- Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes
- LAJE* – Accueil de jour
- Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants
- Nouveau plan sectoriel des décharges contrôlées
- Organisation de l'infrastructure ferroviaire en Suisse
- Charte européenne de l'autonomie locale
- Coordination des soins modifiant la loi fédérale sur la santé publique
- Modification de la loi sur la poursuite pour dettes et faillites
- Aide aux études et à la formation professionnelle
- Loi sur les étrangers
- Loi fédérale sur la Protection des eaux
- Modification de la LAT – 2^e étape
- Loi sur l'orientation professionnelle

* Pour cet objet, la Municipalité a élaboré une réponse communale.

LAUSANNE RÉGION

Lausanne Région est une association regroupant 29 communes. Elle est active dans les domaines qui dépassent le cadre strict des frontières communales, tels par exemple, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'économie, la mobilité, la formation, les dépendances, L'association travaille par thématique sur demande de ses communes. Ainsi, elle coordonne les commissions et les groupes de travail avant de présenter ses travaux à l'Assemblée générale.

En 2015, elle a été particulièrement active dans le soutien au projet de Centre sportif régional de Malley ; elle a aussi organisé le traditionnel prix PERL, récompensant des entreprises établies sur le territoire des communes membres, piloté l'action APP APP de soutien scolaire aux apprentis et finalisé l'opération quinquennale de comptage de circulation des véhicules dans la région.

ASSOCIATION RÉGIONALE DU GROS-DE-VAUD (ARGDV)

Le syndic a été approché par les organes dirigeants de l'association pour participer aux travaux d'une nouvelle commission sport et jeunesse. Le district souhaite se donner les moyens de mutualiser certaines actions, de créer une plateforme d'informations sur les possibilités existantes de pratiquer du sport en société et de mettre en valeur, voire de soutenir, les jeunes sportifs talentueux.

CENTRE INTERCOMMUNAL DE GLACE DE MALLEY (CIGM)

Si la gestion du CIGM a une fois de plus permis de limiter au maximum le déficit – à la couverture duquel participent prioritairement les communes de Lausanne, Prilly et Renens, mais aussi dans une moindre mesure les communes de la région – l'année 2015 a été marquée par l'avancée décisive du grand projet d'édification d'un centre multisportif sur le même site.

Ce projet comprendra trois patinoires, un centre aquatique avec un bassin de 50 mètres, un plongoir, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire ainsi qu'une salle d'escrime et une autre dédiée au tennis de table. Des locaux de service, de restauration, d'accueil du public compléteront notamment le programme.

Rappelons que le Conseil communal a massivement approuvé la proposition de la Municipalité de participer aux frais d'exploitation de cet important complexe sportif régional à partir de 2019/2020 (préavis no 41/2015).

26 communes de Lausanne-Région en ont fait de même ; 3 communes de cette association (Jorat-Menthue, Poliez-Pittet et Morrens) ont refusé.

REPRÉSENTATIONS COMMUNALES

Les autorités représentent les intérêts de Cugy dans les instances, institutions et associations suivantes :

INSTANCE – INSTITUTION - ASSOCIATION	DÉLÉGUÉ(E) LÉGISLATURE 2011–2016	FONCTION
Lausanne Région – secteur Nord www.lausanne-region.ch	M. Raymond Bron	Représentant communal et membre du bureau de coordination
Lausanne Région – transports	M. Christian Durussel	Représentant communal
Lausanne Région – aînés	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal
Centre Intercommunal de Glace de Malley SA www.cigm.ch	M. Raymond Bron	Membre du Conseil d'administration et du Comité de direction, au titre de représentant de Lausanne Région
Schéma Directeur du Nord Lausannois www.sdnl.ch	M. Raymond Bron M. Philippe Flückiger M. Frédéric Deillon	Représentant communal et membre du bureau Suppléant Assistant technique
Association de Développement Région Gros-de-Vaud - www.gros-de-vaud.ch	M. Thierry Amy M. Raymond Bron	Représentant communal Représentant communal
Association régionale pour l'action sociale de Prilly-Echallens (ARASPE) www.araspe.ch	M. Jean-Pierre Sterchi M. Philippe Flückiger	Membre du Comité directeur Membre du Conseil intercommunal
Service d'aide à la famille du Mont et environs www.lemontsurlausanne.ch	M. Jean-Pierre Sterchi	Membre du comité
Entraide familiale et accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) www.efaje.ch	M. Jean-Pierre Sterchi	Membre du Conseil intercommunal
Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud - www.gros-de-vaud.ch	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal
Union des Sociétés Locales	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal
Association du Centre œcuménique de Cugy	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal
Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)	M. Jean-Pierre Sterchi M. Raymond Bron M. Christian Durussel M. Roland Karlen M. Philippe Flückiger M. Romain Bilancioni M. Philippe Schmittler	Membre du Comité de direction Président du Conseil intercommunal Membre du Conseil intercommunal Membre du Conseil intercommunal (suppléant) Membre du Conseil intercommunal (suppléant) Représentant communal Représentant communal (suppléant)
Conseil d'établissement	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal
Association de la Garderie Arc-en-Ciel	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal
APROMAD - www.apromad.ch	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal
Société des sites et des espaces verts SOCOSEV www.lausanne.ch	M. Roland Karlen	Représentant communal
Triage forestier Mèbre-Talent	M. Roland Karlen	Représentant communal
Société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers (La Forestière)	M. Roland Karlen	Représentant communal
Communauté d'action régionale en faveur du bois (Lignum)	M. Roland Karlen	Représentant communal
Société coopérative Rueyres (Boipac)	M. Roland Karlen	Représentant communal
Jorat, une terre à vivre au quotidien	M. Roland Karlen	Représentant communal
Gedrel SA - www.gedrel.ch	M. Roland Karlen	Représentant communal
Organisation régionale de la Protection civile du Gros-de-Vaud	M. Roland Karlen	Représentant communal
Association des communes délégatrices (AVCD)	M. Roland Karlen	Représentant communal

Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)	M. Roland Karlen M. Christian Durussel M. Jérôme Karlen M. Philippe Flückiger M. Jean-Michel Blanchard	Membre du comité de direction Délégué au Conseil intercommunal Délégué au Conseil intercommunal Suppléant au Conseil intercommunal Suppléant au Conseil intercommunal
Association pour l'épuration des eaux usées de la région supérieure du Talent (A.E.T.)	M. Christian Durussel M. Roland Karlen M. Philippe Flückiger M. Daniel Bally M. Michel Rudaz (jusqu'au 30 juin)	Président du Comité directeur Délégué au Conseil intercommunal Délégué au Conseil intercommunal Délégué au Conseil intercommunal Délégué au Conseil intercommunal
Inspecteur de la sécurité sur les chantiers	M Frédéric Deillon M. Philippe Schmittler	Préposé Suppléant
Préposé agricole	M. Frédéric Scheidegger	

Les rapports annuels des instances intercommunales dont Cugy fait partie peuvent être consultés à l'Administration communale ou sur les sites Internet concernés.

URBANISME

M. RAYMOND BRON

SCHÉMA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS (SDNL)

Le chef de projet, M. Jacques Baudet, en fonction depuis huit ans, a fait valoir ses droits à la retraite à la fin du mois de novembre. Il a été remplacé par M. Loukas Andriotis, géographe – urbaniste à 100%, depuis 2010 au service du SDNL.

Bien préparée, cette mutation s'est réalisée sans que le suivi des dossiers en cours n'en pâtisse. Un nouveau géographe – urbaniste à 100%, M. Aaron Castelletti, et une assistante administrative à 60%, Mme Thérèse Maillefer, ont également été engagés au cours de l'année.

Comme prévu, le dossier de la mobilité douce pour les communes de la deuxième couronne, dont nous faisons partie, a progressé ; un cahier des charges a été établi, un bureau va être désigné et les études pourront être réalisées en 2016.

Par ailleurs, le SDNL, par son chef de projet, a apporté une contribution non négligeable à la Municipalité dans l'approche de la révision des documents d'urbanisme communaux : le PGA et le RGATC.

CENTRE LOCAL

A la demande de la Municipalité, le Service du développement territorial (SDT) a modifié le périmètre considéré comme pouvant bénéficier d'un développement accru, en y incluant certaines parcelles proches du site scolaire, au détriment d'une parcelle située plus en périphérie, au nord de la Commune. Cette opération devrait faciliter l'extension prévue d'équipements d'utilité publique.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT)

L'application par le Canton et les communes de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire préoccupe les collectivités publiques depuis plusieurs années. En 2015, s'est terminé l'inventaire des réserves de terrains constructibles sur l'ensemble du territoire.

Cet inventaire montre que le bilan des zones à bâtir de notre Commune correspond au développement autorisé et qu'au contraire de beaucoup de communes vaudoises, elle n'aura pas le souci de devoir diminuer les possibilités de construire, ce qui se traduit par le dézonage de terrains constructibles.

D'une manière générale, la Municipalité, s'appuyant sur les travaux du SDNL, dont elle fait partie, et sur les réflexions de sa Commission d'urbanisme et du développement régional (COMUR), s'est penchée sur les textes communaux qui règlent le développement urbanistique et la police des constructions de notre Commune : le plan directeur communal (PDCom), le plan général d'affectation (PGA) et le règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC). L'Exécutif est arrivé à la conclusion qu'une révision de ces textes était nécessaire ; un préavis a dès lors été élaboré qui sera présenté au Conseil communal au début de 2016.

CANAL DU MOULIN

Au moment du rachat de l'ancien Moulin de Cugy par son propriétaire actuel, celui-ci a fait part à la Municipalité de son intention d'utiliser l'eau du canal alimentant les anciennes installations pour produire de l'énergie électrique.

L'utilisation de l'eau nécessite une concession délivrée par l'autorité cantonale ; le droit d'eau est actuellement en mains de la Commune.

Le Canton ne délivrant qu'une seule concession et la Municipalité désirant la conserver au nom de la Commune, une convention a été rédigée, donnant au propriétaire le droit d'utiliser l'eau du canal pour l'usage décrit ci-dessus. Au moment de la rédaction de ces lignes, la convention est en attente de signature.

COMMISSION D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La commission a siégé quatre fois en 2015.

Son avis a été sollicité notamment sur les points suivants :

- projet de transformation de l'Ancienne Forge - Parcelle 80 ;
- parcelle n°14 - projet de transformation du bâtiment existant de la rue du Village ;
- Plan directeur régional du Gros-de-Vaud (PDR) ;
- projet de révision Plan directeur communal (PDCom), Plan général d'affectation (PGA), Règlement général sur l'aménagement du territoire et des constructions (RGATC) ;
- modification du périmètre de centre ;
- projet de construction d'un centre d'accueil temporaire (CAT), devenu bâtiment d'appartements protégés - Parcelle 209.

ENVIRONNEMENT

M. RAYMOND BRON

PROJET EOLJORAT

Largement décrite dans le rapport 2014 et dans les communications municipales du 28 mai 2015, l'opposition de la Municipalité à l'éolienne que la commune de Lausanne projette d'ériger aux Saugealles a été rejetée par le Conseil communal de la capitale, au même titre que les 80 autres oppositions formulées à l'encontre du projet EolJorat Sud.

Rappelons que l'opposition de la Municipalité de Cugy ne portait ni sur le principe des éoliennes, ni sur le projet du parc prévu sur les hauts de Lausanne, mais demandait le déplacement de quelques centaines de mètres de l'éolienne qui, dominant outrageusement l'Abbaye de Montheron, dénaturerait ce lieu historique.

Au moment de la rédaction de ces lignes, aucune levée officielle de l'opposition ne nous est parvenue.

AUTORISATIONS MUNICIPALES

RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES ARBRES

- 27 requêtes ont été traitées
- 25 ont été acceptées (dont une demande retirée une fois l'octroi accordé par la Municipalité)
- 1 a dû être refusée partiellement
- 1 a dû être refusée

PANNEAUX SOLAIRES

Voir page 38

L'autorité cantonale a assoupli la règle en vigueur autorisant la pose de panneaux solaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, il n'est plus nécessaire, sauf cas exceptionnels de porter cette installation à l'enquête publique.

Les communes doivent cependant être informées et veiller au respect des règles établies.

La Municipalité applique dès lors cette consigne, tout en requérant des propriétaires qu'ils accompagnent leur dossier de la signature des voisins concernés. Cette mesure permet d'éviter de possibles conflits de voisinage.

L'affichage au pilier public (20 jours) continue d'être pratiqué, comme pour toute construction de moindre importance.

Six dossiers ont été traités en 2015.

FINANCES

M. PHILIPPE FLÜCKIGER

EMPRUNTS

En 2015, les emprunts ont été conclus sur le principe suggéré par la Commission des finances et amorcé en décembre 2014, soit en empruntant mois après mois ; profitant ainsi de la conjoncture des taux bancaires historiquement bas, oscillants entre 0,2% et 0,15% l'an.

Le montant des emprunts en 2015 est de CHF 6'000'000.--.

Cette méthode, si elle permet de profiter de taux très bas, demande une attention particulière de chaque instant sur le suivi des liquidités et des finances en général ; elle provoque de ce fait un travail accru.

PARTICIPATION À LA FACTURE SOCIALE

La participation des communes à la facture sociale 2014 s'est élevée à CHF 664'703'002.--. Ce montant tient compte des éléments négociés dans le cadre des relations financières entre l'Etat et les communes (abandon des 0,37 point d'impôts et diminution supplémentaire de 10,9 millions de francs du décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la réforme sur les péréquations et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons sur les communes vaudoises pour la facture sociale).

La participation communale, en points d'impôt, s'est élevée à 13.55 points d'impôt péréquatif, soit CHF 1'593'346.-- pour Cugy.

Il faut y ajouter la participation sur les impôts conjoncturels, tels que gains immobiliers (50%), droits de mutations (50%), impôts sur les successions et donations (50%) et impôts sur les frontaliers (30%), soit un montant de CHF 161'076.--.

Ainsi, le décompte de la facture sociale 2014 totalise Fr. 1'754'420.-- pour un budget de Fr. 1'686'345.--.

Pour couvrir partiellement ce supplément, nous proposons, dans le cadre du bouclage, de prélever le solde disponible de CHF 40'314.50 sur le fonds de réserve créé à cet effet, « Fonds d'égalisation de la Facture sociale » numéro 9282.17 ; ce fonds est ainsi porté à zéro.

PARTICIPATION À LA FACTURE SOCIALE

FACTURE SOCIALE	2014	2015
Evolution entre décompte 2014 et acomptes payés pour 2015	DÉFINITIVE	ACOMPTE
Participation des communes à la facture sociale cantonale	CHF 664'703'002	CHF 675'983'500

COMMUNE DE CUGY		
Taux de participation	0.002639406%	0.002553443%

RÉGIME SOCIAL		
1. Prestations complémentaires à domicile et hébergement	550'793	547'544
2. Assurance maladie	185'426	171'446
3. Revenu d'insertion + participation cantonale à l'Assurance chômage	623'334	601'388
4. Subventions et aides aux personnes handicapées	264'858	267'285
5. Prestations pour la famille et autres prestations sociales	61'667	69'492
6. Bourses d'étude et d'apprentissage	68'342	68'930
TOTAUX	1'754'420	1'726'085

FONDS DE PÉRÉQUATION

Le taux d'imposition moyen de l'ensemble des communes, permettant d'effectuer le décompte final de la péréquation 2014, s'est élevé à 68,97%, alors que le taux d'imposition de Cugy était de 67%.

La valeur du point d'impôt péréquatif, basé sur le rendement des impôts 2014, s'est élevé à CHF 117'631.- ; il a servi pour le calcul du décompte de péréquation 2014. Notre Commune a dû compléter les acomptes versés par une somme de CHF 364'419.-.

Le retour de la péréquation liée au nombre d'habitants, auquel s'ajoute le retour de « solidarité » (différence entre la valeur du point d'impôt communal par habitant et valeur moyenne du point d'impôt communal de toutes les communes) a contraint la Commune de restituer un montant de CHF 68'112.-.

La Commune a cependant pu bénéficier de la participation du fonds de péréquation aux dépenses thématiques pour un montant de CHF 23'685.- relatives aux routes et transports.

Au 31 décembre 2013, les comptes de l'Etat de Vaud présentaient un solde de CHF 940'672.91 en faveur des communes. Le Service des communes et du logement a rétrocédé cette somme proportionnellement à chaque commune. Pour Cugy, elle représente CHF 3'332.-.

La différence entre les acomptes versés basés sur la comptabilité 2014 et la facture finale a demandé une contribution supplémentaire de notre Commune de CHF 405'514.- comme l'indique le tableau suivant.

Pour couvrir partiellement ce supplément, nous proposons, dans le cadre du bouclage, de prélever le solde disponible de CHF 350'702.- sur le fonds de réserve créé à cet effet « Fonds d'égalisation de la péréquation » no 9282.16 ; ce fonds est ainsi porté à zéro.

FONDS DE PÉRÉQUATION

ALIMENTATION

ACOMPTE 2014

19.000 points à CHF 95'092.00 / - CHF 1'806'887.00

FACTURE FINALE 2014

18.459 points à CHF 117'631 / - CHF 2'171'306.00

Solde : CHF 364'419.00

RETOUR HABITANTS

ACOMPTE RETOUR HABITANTS 2014

retour sur 2535 habitants / CHF - 637'866.00

FACTURE FINALE RETOUR HABITANTS 2014

retour sur 2738 habitants / CHF - 708'300.00

RETOUR SOLIDARITÉ

Solidarité = différence entre : valeur du point d'impôt communal par habitant
et valeur moyenne du point d'impôt communal de toutes les communes

ACOMPTE RETOUR 2014

37.51 vs 41.71 CHF - 187'807.00

FACTURE FINALE RETOUR 2014

42.96 vs 46.14 CHF - 49'261.00

TOTAL RETOUR HABITANTS ET SOLIDARITÉ

ACOMPTE HABITANTS ET SOLIDARITÉ 2014

CHF - 825'673.00

FACTURE FINALE HABITANTS ET SOLIDARITÉ 2014

CHF - 757'561.00

Solde : CHF 68'112.00

DÉPENSES THÉMATIQUES

ACOMPTE TRANSPORTS 2014

CHF - 69'870.00

FACTURE FINALE TRANSPORTS 2014

CHF - 93'555.00

Solde : CHF - 23'685.00

RETOUR EXCEPTIONNEL SUR 2014

Solde en faveur des communes dans les comptes de
l'Etat au 31 décembre 2013

Solde : - CHF 3'332.00

TOTAL DÉCOMPTE FINAL 2014 EN FAVEUR
DU FONDS DE PÉRÉQUATION (no 220.3520.01)

CHF 405'514.00

ORGANISATION POLICIÈRE

Le troisième volet des contributions péréquatives concerne la participation à la réforme policière.

Une partie des coûts dits « réels » est répartie entre les communes ne disposant pas de police communale ou intercommunale. Elle est basée sur une contribution de deux points d'impôts suivant le taux communal (valeur 2014 CHF 109'466.-). Le solde à couvrir est ensuite réparti sur l'ensemble des communes en points d'impôts péréquatifs.

La facture 2014 s'est montée à 369'731.- alors que le budget prévoyait 318'156.-. Dès lors un supplément de CHF 51'575.- a dû être versé en 2015.

Lors de l'exercice précédent, le complément à payer était de CHF 45'452.-.

TAUX D'IMPOSITION

Ce qui avait été annoncé ces deux dernières années est devenu une réalité : les liquidités venant à manquer en 2015, une augmentation du taux d'imposition était inéluctable.

La Municipalité ne souhaitant pas laisser s'enfoncer la Commune dans les chiffres rouges a proposé que le taux d'imposition soit porté de 67% à 70% dès 2016 ; cette proposition a été acceptée par le Conseil communal le 29 octobre 2015 (préavis no 45-2015 - Arrêté d'imposition 2016).

PORTEFEUILLE D'ASSURANCES

Un courtier a été sollicité afin d'étudier et de proposer, dans le cadre du renouvellement d'une police arrivée à échéance, une offre pour la couverture immobilière de divers bâtiments.

La proposition avec adaptation de la somme d'assurance (selon estimation ECA/2015) est parvenue à la Municipalité et se trouve en cours de validation.

PORTEFEUILLE DE TITRES

Nombre	Société	Type de titre	Date acquisition	Valeur nominative	Cotation en bourse	Dépôt
10	BVA Holding Marketing Direct	Actions nominatives	2004	100.00	Non	Commune
2	Centre intercommunal de glace de Malley	Actions nominatives	1984	500.00	Non	BCV
52	Centre intercommunal de glace de Malley	Actions nominatives	1997	500.00	Non	Commune
3	Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux	Actions nominatives	1997	1'000.00	Non	Commune
42	Gestion des Déchets de la Région Lausannoise SA (GEDREL SA) Valeur nominative 3'000.00 réduite à 1'200.00 en 2013	Actions nominatives	1997	1'200.00	Non	Commune
34	MCH Group SA	Actions nominatives	2010-2011	10.00	62.50	Commune
200	Romande Energie	Actions	1999	25.00	958.00	BCV
780	Romande Energie	Actions nominatives	1999	25.00	958.00	BCV
28	Sucrierie de Frauenfeld SA	Actions nominatives	1997	10.00	Non	BCV
18	Association Forestière Vaudoise et du Bas-Valais	Parts sociales	1998	250.00		Commune
1	Banque Raiffeisen certificat No 6056	Parts sociales	2002	200.00		Commune
150	Coopérative Boipac 5 certificats de 30 parts sociales	Parts sociales	1994-1998	25.00		Commune
4	Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	Parts sociales	1997	10.00		Commune
4	Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	Parts sociales	1997	10.00		Commune
14	Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	Parts sociales	1981	100.00		Commune
8	Transports publics de la région lausannoise	Actions	25.09.2012	250.00		tl
116	Transports publics de la Région lausannoise (ordinaire)	Actions	25.09.2012	250.00		tl
133	Transports publics de la Région lausannoise	Actions nominatives	20.05.2015	250.00		tl

DONS

La politique municipale en matière de dons vise le soutien aux organismes développant des activités permettant de :

- renforcer l'encadrement social des populations fragilisées ;
- soutenir l'art et la culture ;
- promouvoir le sport, l'activité physique et la santé.

Les critères d'attribution doivent permettre aux dons de soutenir :

- l'initiative privée ;
- les organisations dont le financement principal est garanti ;
- le développement de la région ;
- l'émergence de jeunes talents ;
- les collaborations entre communes.

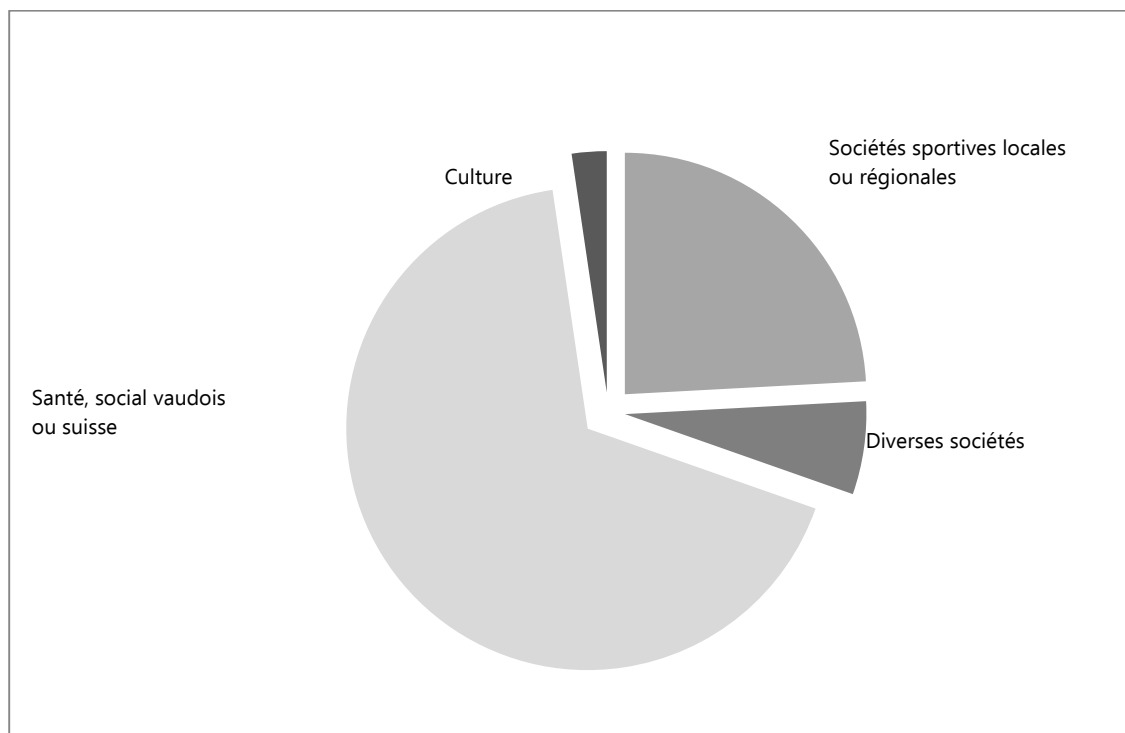
Les dons effectués le sont majoritairement suite à une demande de soutien adressée à la Municipalité.

En 2015, les dons effectués par la Commune ont été attribués majoritairement au domaine social et de la santé. Le poste « Sociétés sportives » vient en deuxième position.

La portion congrue de la culture s'explique par le fait que la Commune soutient la culture par d'autres biais, comme le Fonds de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise (voir page 54).

RÉPARTITION DES DONS

(rubrique budgétaire 110.3659.00)



POLICE DES CONSTRUCTIONS

M. PHILIPPE FLÜCKIGER

ENQUÊTES PUBLIQUES

Au cours de l'année, 25 dossiers de construction ont été mis à l'enquête publique, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, dont 6 enquêtes complémentaires.

17 permis de construire ont été délivrés en 2015 pour les constructions suivantes :

- 4 transformations de bâtiments
- 1 véranda non chauffée
- 1 piscine chauffée hors-sol
- 2 constructions nouvelles
- 2 annexes (couverts à voiture)
- 2 rénovations totales
- 2 constructions de murs (en gabion ou en béton armé)
- 1 ouverture en façades
- 2 extensions

AUTORISATIONS MUNICIPALES DE CONSTRUIRE

17 autorisations ont été délivrées en 2015 pour les constructions suivantes :

- 1 pour pompe à chaleur
- 6 pour panneaux solaires
- 4 pour cabanons de jardin
- 1 pour couvert à bois
- 1 pour modification d'une ferme (diminution de l'emprise au sol)
- 1 pour modification des combles
- 2 pour yourte et 1 pour tipi
- 1 pour coupe-vent

AUTORISATIONS MUNICIPALES DIVERSES

- 4 permis de fouille
- 4 autorisations de teintes et de matérialisation diverses
- 3 attestations de conformité de garage

VISITES DE SALUBRITÉ

Dans le courant de l'année, le Service technique a effectué 24 visites de salubrité pour la délivrance de permis d'habiter ou d'utiliser, au terme de ces visites, 10 permis ont pu être délivrés. Pour les autres, les permis d'habiter et/ou d'utiliser sont en attente de la mise en conformité définitives des locaux et installations ; ils devraient être délivrés début 2016.

Parmi ces dossiers, certains sont plus conséquents et posent plus de difficultés comme, par exemple, le Moulin de Cugy ou le quartier de l'Epi d'Or, qui sont toujours en voie de mises en conformité finales pour certainent installations ou parties de bâtiments.

MOULIN DE CUGY

Le nouveau restaurant dans les murs du Moulin, appelé le Cavo, a pu débuter son exploitation en novembre 2015.

BÂTIMENT DE LA ROUTE DE LAUSANNE 5 (ANCIENNE BOULANGERIE)

Suite au rachat de cet immeuble, une mise à l'enquête a été déposée pour la transformation intérieure des logements et du commerce existant ainsi que la modification de la véranda.

PROCÉDÉS DE RÉCLAME

4 autorisations ont été délivrées.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

M. PHILIPPE FLÜCKIGER

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Les caméras de surveillance – acceptées par le préavis no 35-2014 – ont été installées sur les sites suivants :

- Collège de la Combe
- Collège de la Chavanne
- Maison de Commune
- Voirie
- Déchetterie de Praz-Faucon

Le coût de cette installation s'élève à CHF 96'653.95.

La participation de l'Asice de CHF 32'218.- laisse CHF 64'435.95 à charge de la Commune.

MAISON DE COMMUNE

VENTILATION

Le système de ventilation Minergie® n'est toujours pas satisfaisant. Certaines pièces sont trop ventilées, d'autres trop peu. La société responsable a fait des adaptations qui se poursuivront en 2016.

CONGÉLATEUR

Un évaporateur et un thermostat ont dû être changés pour un montant de CHF 5'005.80.

ANCIENNE FORGE

Le 29 octobre 2015, le Conseil communal a accepté le préavis municipal n° 44-2015 concernant la demande d'octroi d'un crédit de CHF 2'200'000.- dans le but de financer la transformation et la rénovation de l'Ancienne Forge.

Ce bâtiment comportera un appartement de 4,5 pièces, plusieurs salles destinées à la collectivité publique et verra le four banal rénové afin de permettre son utilisation.

Tirant parti de la discussion du Conseil communal, la Municipalité a décidé d'apporter encore quelques modifications de détails sur les plans approuvés.

VESTIAIRES SUS LE BILLARD

Le contrat de maintenance des panneaux solaires qui avait débuté en décembre 2000 est arrivé à son terme au 30 novembre 2015. Il n'a pas été reconduit. Les installations seront dès lors contrôlées par un chauffagiste.

HANGAR DES ROSSETS

La mise en conformité de l'électricité a été réalisée suivant le rapport de contrôle OIBT.
Un éclairage extérieur a été installé.

VOIRIE-DÉCHETTERIE

Un remplacement des lambris sur la façade sud s'est fait sous garantie. Nous avons profité de la présence de l'entreprise de menuiserie sur place pour procéder au remplacement des embrasures de fenêtres détériorées pour un montant de CHF 1'063.80.

APPARTEMENT DU CONCIERGE DE LA MAISON VILLAGEOISE – CAVENETTAZ 37

La demande d'octroi d'un crédit de CHF 95'000.– pour financer la rénovation de l'appartement de 4 ½ pièces au chemin de la Cavenettaz 37 a été acceptée par le Conseil communal dans sa séance du 19 février 2015 (Préavis no 38-2015 - Demande d'octroi d'un crédit de CHF 95'000.– pour financer la rénovation de l'appartement de 4,5 pièces sis au chemin de la Cavenettaz 37 - accepté).

Les travaux se sont terminés dans le courant de l'été 2015 et l'appartement est occupé depuis le 1^{er} août 2015 par le concierge de la Maison villageoise. Les coûts se sont élevés à CHF 88'478.–.

MAISON VILLAGEOISE

Afin de faciliter les états des lieux avant et après locations, des tiroirs de rangement bien structurés pour les couverts ont été créés. Le coût a été de CHF 1'440.–.

L'éclairage de la scène a été rénové sans procéder à un changement complet des rails de lumière pour un montant de CHF 2'222.–.

La cuisinière fonctionnait avec des bonbonnes de gaz qui ne correspondaient plus aux standards de sécurité, elle a été raccordée au réseau du gaz de la ville de Lausanne pour un coût de CHF 6'338.90.

LOCATIONS

66 contrats de location ont été signés en 2015 ; les locations facturées représentent un revenu de CHF 11'125.-.

MANIFESTATIONS 2015	
Lotos	3
Mariages	2
Vide-grenier	2
Fêtes familiales	4
Spectacles	2
Autres	18

A ces locations payantes, viennent s'ajouter les utilisations gratuites de la Maison villageoise dont bénéficient les sociétés locales (une soirée gratuite par année, répétitions et réunions diverses).

UTILISATEURS	SOIRÉE GRATUITE	RÉPÉTITIONS	COURS
USL – Vide-grenier	1		
USL – Apéritif Nouvel-an	1		
USL – Fête des Seniors	1		
Conseil communal	5		
Commune – accueil des nouveaux habitants	1		
PPE Champs-Verts C – Assemblée	2		
PPE du Verger – Assemblée	1		
PPE Les Dailles – Assemblée	1		
FC Cugy – Repas de soutien	1		
Jeunesse de Cugy – Bal	1		
Jeunesse de Cugy – Présentation du Giron 2016	1		
Ecole de Cugy – Soirées culturelles	2		2
Conseil d'établissement – Repas du corps enseignant, du personnel de l'ASICE et du Conseil d'établissement	1		
Echo du Boulet – Répétitions		7	
Groupe Scout La Croisée – Loto	1		
Gym-volley Cugy – Matches aux cartes	1		
Groupe Scout La Croisée	1		
Séance Lausanne Région	1		
Concept Police Population	1		
Gym Jeunesse de Cugy		5	
Power Kick-boxing – Repas de soutien	1		
Paysannes Vaudoises – Marché de Noël	1		

Le montant des aides indirectes est plus élevé qu'en 2014 en raison du réajustement des tarifs de location.

Ces utilisations totalisent une aide indirecte estimée à environ CHF 7'225.-.

Dans ce montant, nous avons également intégré les locations pour les Conseils communaux et les manifestations organisées par la Commune directement qui n'étaient, jusqu'à ce jour, pas prises en compte.

COLLÈGE DE L'ÉPI D'OR

(Voir page 45.)

COLLÈGE DE LA CHAVANNE

Le changement des linoleums s'est poursuivi en 2015 par le premier étage du collège et le bureau de conciergerie pour un montant de CHF 32'611.05.

Un bureau a été créé pour la cheffe concierge dans ce collège par un simple échange de locaux sans priver l'école d'un local pédagogique.

Côté salle de gymnastique, de nouvelles armoires pour les sociétés utilisatrices ont été fabriquées pour un montant de CHF 6'512.40.

OCCUPATION EXTRASCOLAIRE DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Ecoles jusqu'à 15h30	Ecoles jusqu'à 12h00	Ecoles jusqu'à 12h00	Ecoles jusqu'à 15h30	Ecoles jusqu'à 15h30	De novembre à mars 09h00-12h00 FC Cugy - juniors
	Ecole du cirque 12h00 – 13h30				
	Ecoles 13h30 – 15h30		17h00-18h00 Parents - Enfants Gym Jeunesse Cugy	16h00-18h00 UAPE	
	17h00 - 18h00 Petites Filles Gym Jeunesse Cugy	De novembre à mars 17h00-18h30 FC Cugy juniors	18h00-19h00 Petits Garçons Gym Jeunesse Cugy		
17h00 - 18h00 Enfantines Gym Jeunesse Cugy	18h00 - 19h00 Petites Filles Gym Jeunesse Cugy			18h30-20h00 Kick Boxing	
18h00 - 19h15 Moyennes Filles Gym Jeunesse Cugy	Moyennes et grandes filles 19h00 – 20h00	De novembre à mars 18h30-20h00 FC Cugy juniors	19h00-20h00 Moyens Garçons Gym Jeunesse Cugy		
19h30 - 21h00 Gym Dames	De novembre à mars 20h00-22h00 FC Cugy	20h00-22h00 Volley	20h00-22h00 Kick Boxing	De novembre à mars 20h00-22h00 FC Cugy	

FORMATION

M. Jean-Pierre Sterchi

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE CUGY ET ENVIRONS (ASICE)

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION EN 2015

PRÉSIDENT	M. Jean-François Thuillard, Froideville / Administration – Finances - Direction
VICE-PRÉSIDENT	M. Laurent Chappuis, Bretigny / Bâtiments – Espaces extérieurs - Mobilier scolaire
	Mme Katia Cruchon, Morrens / Transports scolaires – Piscine - PPLS
	M. Jean-Pierre Sterchi, Cugy / Collaborateurs – Parascolaire : devoirs surveillés, cantines scolaires - UAPE – Liens avec Cugy

SECRÉTAIRE	Mme Chantal Bovay
------------	-------------------

Rappelons que le directeur de l'établissement scolaire assiste à toutes les séances du Comité de direction.

ASICE : REPRÉSENTATIVITÉ AU SEIN DE L'ASSOCIATION

En prévision de la prochaine législature, le Comité directeur de l'ASICE a entrepris en fin d'année un travail de révision de ses statuts. A cette occasion, il a voulu répondre aux demandes des organes délibérants des quatre Communes en augmentant le nombre de délégués des Conseils communaux en le portant à trois. Les représentants des organes législatifs seront majoritaires (12 personnes) alors que les délégués des Municipalités seront huit au total.

Ces statuts ainsi qu'un Règlement du Conseil intercommunal de l'ASICE feront l'objet d'un préavis et seront présentés aux différents Conseils communaux ou généraux au printemps 2016.

ORGANISATION DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

Au 1^{er} octobre 2015, l'Etablissement primaire et secondaire de Cugy et Environs comptait 1009 élèves pour 52 classes, 752 écoliers pour le primaire (1 à 8P) et 257 pour le secondaire (9 à 11S). Une augmentation de 20 élèves est à signaler par rapport à l'année 2014, à pareille époque.

Nous constatons que l'augmentation des élèves est moins importante que celles observées ces dernières années. Sur l'ensemble des quatre Communes, une salle de classe est actuellement disponible et ceci dans une construction provisoire à Bretigny.

Le fait marquant concernant les infrastructures est la mise à disposition dans les temps du Collège de l'Epi d'Or à Cugy. Ce sont cinq classes (1 à 5P) qui ont quitté le bâtiment de la Chavanne et qui occupent dès la rentrée d'août le nouveau bâtiment scolaire du quartier nord du village. Les classes libérées au Collège de la Chavanne sont occupées par des élèves de 7 et 8 P qui étaient auparavant au Collège de La Combe.

Au plan des infrastructures, il faut signaler le démarrage en automne 2015 de la réfection de la grande salle de Bretigny qui comptera quatre salles de classe, une salle polyvalente et un local UAPE de 36 places. Durant la phase des travaux, une construction modulaire provisoire a été installée sur le parking situé aux abords du terrain de football. Ces modulaires accueillent deux classes et la cantine scolaire.

A Cugy, 18 classes primaires sont réparties entre les Collèges de la Chavanne (8 classes), du Motty (2 classes), de la Cavenettaz (3 classes) et de l'Epi d'Or (5 classes). Le nombre des élèves de Cugy du secteur primaire est de 297.

Le bâtiment secondaire intercommunal de La Combe n'est occupé depuis août 2015 que par des élèves du secteur secondaire (9 à 11 S). Il faut relever que la mise en œuvre de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) au secteur secondaire demande des infrastructures supplémentaires pour organiser les niveaux dans les branches principales et les nombreuses options. Ainsi, les seize salles de classe que compte ce bâtiment sont occupées par treize classes d'élèves. Nombre d'entre elles sont face à une nécessité de construire des infrastructures supplémentaires alors que, selon les prévisions annoncées, la LEO ne devait pas coûter plus que l'ancien système scolaire.

CONSTRUCTION SCOLAIRE

L'investissement principal en temps et énergie de la Municipalité de Cugy dans ce dicastère des écoles a consisté à faire avancer au pas de charge la construction du Collège de l'Epi d'Or.

En 2015 les principales étapes à relever sont :

- participation aux séances du Comité de pilotage ;
- suivi du chantier en collaboration avec un Bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO) ;
- choix des divers matériaux ;
- recherche de solutions pour le parcage autour du site scolaire ;
- démarches de recherche et d'engagement d'un concierge ;
- étude de solutions pour améliorer la circulation et le déplacement des élèves dans ce secteur ;
- visite de fin de chantier (première) ;
- visite des Services compétents du canton (DGEO, SIPAL, SEPS) pour obtention du permis d'exploiter le bâtiment ;
- suivi des travaux de finitions avec l'aide du BAMO ;
- visite de fin de chantier (finale) et réception du bâtiment ;
- suivi des dépenses et des comptes ;
- collaboration avec le corps enseignant et la direction des écoles pour équiper le collège au plan pédagogique.

La météo printanière propice a permis de tenir le planning des travaux et de mettre l'ouvrage à disposition des écoles dans les temps. Ce constat positif est la conséquence d'un effort soutenu de tous pendant dix mois, de novembre à août 2015.

La Municipalité est reconnaissante d'avoir pu compter sur une entreprise totale (ET) qui a compris nos besoins et qui a mis les moyens adéquats pour atteindre l'objectif. D'autres collaborations efficaces nous ont permis de terminer dans les temps ; citons le bureau d'appui au maître d'ouvrage (BAMO) qui nous a conseillé tout au long de cette phase de construction ou le service de conciergerie de notre Commune qui a dû mettre l'accent sur l'aménagement de ce collège à une période de l'année où il est nécessaire de procéder à un nettoyage complet de tous les collèges.

M. Patrick Schenevey a été engagé pour le poste de conciergerie à 50% du Collège de l'Epi d'Or. Ce désormais collaborateur est un locataire de l'immeuble situé au nord du collège et sa formation dans le domaine des installations sanitaires et gaz sera précieuse à ce poste mais aussi d'une manière plus générale pour la gestion de nos bâtiments communaux.

Les travaux de retouches et de finitions ont pris plus de temps que souhaité. La qualité de la réalisation de quelques éléments étant estimée insuffisante par le maître d'Ouvrage (MO), l'ET a dû disposer de plus de temps pour mettre un point final à ce mandat.

D'autre part, les démarches visant à sécuriser les axes routiers de ce quartier ne sont pas encore réalisées en raison de l'impossibilité de mener de front la rénovation de la rue du Village et celles du quartier nord. Il faut aussi préciser que ces axes sont nécessaires pour des déviations de circulation dans le village.

Compte tenu de l'ensemble des points encore à finaliser, la Municipalité a décidé de ne pas inaugurer ce bâtiment pour le moment et de le faire lorsque le collège et les extérieurs présenteront une vision aboutie, c'est-à-dire au printemps 2016. La Municipalité communiquera également les comptes finaux de cette réalisation au début de l'année 2016.

ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE) DE CUGY

A Cugy, l'organisation mise en place dès la rentrée scolaire d'août 2013, n'a pas connu de changement en 2014, ni en 2015. La commune de Cugy loue toujours à l'EFAJE la salle de la Cavenettaz avec utilisation également du foyer de la Maison villageoise à certaines heures (36 places) ainsi que le pavillon modulaire de la Chavanne (36 places) pour accueillir tous les écoliers de 1 à 6P inscrits à l'UAPE.

Ainsi, en 2015, l'offre en matière d'accueil de jour pour le secteur parascolaire sous l'égide de l'EFAJE, s'élève à un total de 72 places à Cugy.

Il faut aussi préciser que l'UAPE de Froideville accueille 84 enfants et que, pour éviter au maximum les déplacements d'enfants, une cantine a été ouverte à Bretigny en attendant la structure de 36 places prévue dans le cadre de la rénovation de la grande salle. Cet élargissement de l'offre nous a permis de pouvoir répondre, à Cugy, à toutes les demandes qui respectaient les règles fixées par l'EFAJE.

Il faut cependant rappeler que les locaux fournis par la commune de Cugy sont acceptés provisoirement par les services compétents du Canton (OAJE) et que le délai obtenu, fixé dans un premier temps à fin juillet 2015, a pu être repoussé de deux ans, à savoir jusqu'à fin juillet 2017.

Consciente de ce fait, la Municipalité de Cugy a entrepris des démarches en vue d'offrir des infrastructures pérennes et des conditions de travail adéquates à ce secteur parascolaire.

Des démarches sont en cours en vue d'acheter un terrain judicieusement placé dans le secteur de la Chavanne et de la Combe. Les tractations n'ont pas encore abouti et devraient l'être dans le premier semestre 2016.

L'autre opération menée en collaboration avec un privé qui avait le projet d'aménager une infrastructure parascolaire sur un terrain acquis récemment n'a pas abouti. La Municipalité regrette ce fait car le projet donnait satisfaction aux professionnels de l'accueil parascolaire et pouvait être considéré comme étant prêt pour la mise à l'enquête.

La Municipalité va devoir construire un bâtiment pour accueillir 96 élèves dans les meilleurs délais afin d'offrir de bonnes conditions d'accueil. Préalablement elle devra, après l'acquisition d'un terrain, obtenir les autorisations liées à la zone d'implantation de ce dernier. Il est possible que le recours à une nouvelle structure provisoire soit nécessaire.

En fin d'année, la Municipalité a été informée, par la directrice de l'UAPE de Cugy – Froideville de la prévision de manque de places en août 2016 dans la structure de Cugy pour répondre à toutes les demandes. Ainsi, il ne sera pas possible d'accueillir les élèves de 6P et peut-être aussi de 5P, les 72 places d'accueil étant occupées par des élèves de 1 à 4P qui sont prioritaires en raison de leur jeune âge. La tranche d'âge de 5 et 6P (8 – 10 ans) serait la seule à ne pas disposer d'une possibilité de garde à midi et la Municipalité, consciente de cette incohérence et ne pouvant pas offrir pour le moment plus de locaux à l'UAPE, cherche une solution pour proposer un service de cantine et de garde aux élèves de 5 et 6P. Ce projet sera analysé au niveau du Comité directeur de l'ASICE qui sera amené à l'organiser.

Durant cette période, les communes ont été consultées sur le projet de la Loi modifiée sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE). La nouvelle loi devrait être adoptée dans le courant 2016 par le Grand Conseil et entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017. L'objectif pour les communes sera de mettre en œuvre l'art. 63 a de la

Constitution vaudoise à cette date. Il faut cependant préciser que les communes disposeront d'une période transitoire pour mettre en place toutes les prestations imposées par la nouvelle Loi.

A fin novembre également, un groupe de parents et une famille ont adressé deux pétitions au président du Conseil communal dans le but d'inciter la Municipalité « à trouver une solution rapide aux problèmes urgents et récurrents de l'accueil de jour ». Ces pétitions seront traitées en début 2016 selon la procédure décrite dans le nouveau règlement du Conseil communal.

La Municipalité prend acte tout en regrettant que les signataires n'aient pas demandé la position de la Municipalité car ils auraient pu constater que leurs soucis et demandes sont totalement partagés par l'organe exécutif. Elle a communiqué, lors du dernier Conseil communal du 4 décembre 2015, des données qui permettent de comparer la situation de Cugy en matière d'accueil parascolaire par rapport au reste du canton.

Pour information, le taux de couverture moyen pour l'accueil parascolaire est de 12.7% au niveau du canton. A Cugy, ce taux est de 30.8%. L'évolution espérée au niveau cantonal est de 27% à fin 2022.

La Municipalité de Cugy, à l'écoute de la population, a voulu anticiper et proposer des places d'accueil en nombre ainsi qu'un encadrement professionnel. Elle est une des communes du canton la mieux lotie en matière d'accueil de jour parascolaire. Cependant, de nouvelles infrastructures devront être réalisées à court terme pour répondre aux directives cantonales et aux besoins importants des familles de notre Commune.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CET)

En 2015, le CET a poursuivi son rôle de conseil. Il a à nouveau mis sur pied une offre destinée aux élèves du secondaire, relative aux démarches à entreprendre lors d'une postulation (CV, entretien). Les représentants des entreprises au sein du CET ont investi du temps et de l'énergie en faisant profiter nos jeunes de leurs compétences.

Trois séances du CET ont eu lieu en 2015. Outre le point développé ci-dessus, les principaux thèmes abordés ont été :

- assemblée des parents : retour de séance ;
- organisation de la journée « A pied à l'école » du mois de septembre ;
- visibilité du CET ;
- organisation du repas annuel des enseignants ;
- transports scolaires : bilan sur la rentrée 2015 ;
- Journée « A pied à l'école » : retour sur la manifestation ;
- école, famille, société – quels liens ? informations sur une conférence ;
- consultation sur la loi relative à l'accueil parascolaire ;
- projet école-entreprise : retour sur la première étape (« entretiens d'embauche »).

A noter encore concernant Cugy que le « quart parents » est à nouveau représenté par la personne nommée par l'assemblée des parents. Il s'agit de Mme Vanessa Mason.

LEÇONS DE NATATION

Les élèves des quatre communes de l'ASICE ne bénéficient plus d'heures d'enseignement de la natation depuis août 2015 en raison de la non-reconduction de la location de la piscine par la commune du Mont-sur-Lausanne.

Les conséquences sont évidemment fâcheuses, tout particulièrement pour les élèves qui n'ont pas l'occasion d'apprendre à nager dans leur cadre familial.

Plusieurs tentatives des représentants de l'ASICE de faire changer d'avis notre ancien partenaire - l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne et la Municipalité de cette localité - ont échoué par non-entrée en matière.

La recherche d'autres possibilités dans la région ne donne malheureusement pas de résultats. Les piscines couvertes sont suroccupées ou sont trop éloignées.

L'ASICE n'est pas en mesure de combler ce manque en fournissant des infrastructures adéquates à court terme. Le projet d'une construction de piscine (intercommunale) pourrait être envisagé avec un aboutissement dans cinq à dix ans.

La Municipalité a dû répondre à une interpellation de M. Yvan Burdet et consorts, le 17 septembre 2015.

La conclusion de la réponse à cette interpellation est la suivante :

« En conclusion, le manque de moyens au service de l'apprentissage de la natation en milieu scolaire est réel et les mesures à court terme ne sont pas trouvées pour offrir un minimum d'heures d'enseignement aux jeunes élèves.

A moyen terme nous pourrions envisager l'utilisation du Centre sportif de Malley avec l'inconvénient de la durée des déplacements.

A long terme, nous espérons pouvoir un jour disposer de notre propre piscine couverte à des fins scolaires mais aussi au service de la population et des sociétés locales. »

JEUNESSE

M. Jean-Pierre Sterchi

PASSEPORT VACANCES

En 2015, Cugy a proposé trois activités au mois de juillet et deux au mois d'août ; elles ont eu lieu dans le secteur scolaire de la Combe et de la Cavenettaz et connu un grand succès:

- *cartes de vœux rigolotes*, animation de Mme Karin Gallicchio offrant 8 places et répétée 4 fois ;
- *rallye et crêpe-party*, animation de Mme Coralie Sutter offrant 24 places.

2015 est une année couronnée de succès avec une météo favorable et des activités attractives qui ont permis d'accueillir 1'765 jeunes de 9 à 15 ans de 40 communes membres, soit une augmentation de 20% par rapport à 2014. Ce sont 1338 passeports vacances traditionnels et 427 passeports farniente (13-15 ans) qui ont été vendus. Cette tendance à la hausse résonne comme un encouragement face aux dernières éditions dont les inscriptions étaient à la baisse. Plus de 300 activités pour tous les goûts, dont une soixantaine de nouveautés, sont proposées cette année. Le Passeport vacances c'est aussi des accès libres tels que les transports publics gratuits pour se rendre aux activités, l'entrée des piscines de la région, trois places de cinéma. Tout ceci pour la modique somme de CHF. 45.– par enfant pour un passeport traditionnel et CHF. 25.– pour un passeport farniente destiné aux 13 à 15 ans uniquement.

Un bilan plus que positif qui encourage l'association et ses communes membres à se développer pour continuer à pouvoir offrir aux jeunes de vivre de nouvelles expériences durant quatre semaines en été.

La participation financière de la Commune a été de CHF 1'280.70.

La fréquentation des enfants de notre Commune à l'offre de Passeport vacances 2015 est la suivante :

	2013			2014			2015		
	JUILLET	AOÛT	TOTAL	JUILLET	AOÛT	TOTAL	JUILLET	AOÛT	TOTAL
Passeport traditionnel	15	24	39	7	11	18	7	15	22
Farniente	12	7	19	2	4	6	1	4	5
			58			24			27

En conclusion, la participation des jeunes de Cugy est légèrement supérieure à celle de 2014 mais reste cependant bien en deçà de celle « record » de 2013. Il est difficile d'expliquer ces différences d'intérêt sachant que la manière d'informer les élèves était la même.

PETITE ENFANCE

Le système de calcul des trois prestations offertes par l'EFAJE est identique, puisqu'il prend en compte le nombre d'heures fréquentées par les enfants de notre Commune multipliées par un tarif régional spécifique à chaque catégorie. L'assemblée générale de l'EFAJE, composée des délégués des communes, valide les propositions du comité de l'Association.

La subvention communale 2015 de Cugy au réseau EFAJE du Gros-de-Vaud est la suivante :

PART EN FRANCS PAR HABITANT			
Administration générale	2'705 habitants	CHF 7.36 par habitant	CHF 19'908.80

PART EN FONCTION DU COÛT HORAIRE			
Accueil familial de jour	6'587 heures	CHF 2.24 par heure consommée	CHF 14'755.48
Accueil collectif préscolaire	17'491 heures	CHF 5.07 par heure consommée	CHF 88'676.84
Accueil collectif parascolaire	42'866 heures	CHF 4.34 par heure consommée	CHF 186'039.53

Contribution totale de Cugy au réseau EFAJE en 2015: CHF 309'380.64.

Un dépassement de CHF 29'480.– est à signaler par rapport au budget.

Les modifications des tarifs par habitant ou horaires au moment du décompte final 2015 provoquent ce dépassement. L'EFAJE estime les acomptes à verser par les Communes en deux fois durant l'année et établit, au printemps suivant, un décompte final basé sur les comptes.

TABLEAU COMPARATIF DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

TYPE D'ACCUEIL	2013		2014		2015	
	Prix à l'heure	Nombre d'heures	Prix à l'heure	Nombre d'heures	Prix à l'heure	Nombre d'heures
Familial de jour	CHF 2.25	9'790	CHF 2.91	7'432	CHF 2.24	6'587
préscolaire	CHF 3.57	20'390	CHF 4.83	22'306	CHF 5.07	17'491
parascolaire	-	-	CHF 4.40	40'425	CHF 4.34	42'866

En comparaison avec l'année 2014, la consommation a varié dans la proportion suivante :

Accueil familial de jour : - 11,4%

Accueil collectif préscolaire : - 21,6%

Accueil collectif parascolaire: + 6%

En conclusion, nous observons une baisse de la fréquentation des structures préscolaires (familiales et collectives). Si une baisse au niveau de l'accueil familial était déjà observé en 2014, il n'en était pas de même pour l'accueil collectif préscolaire. Cette situation est difficilement explicable car elle est liée aux modes de vie des familles.

Cependant, trois hypothèses peuvent être évoquées. Tout d'abord, le nombre des enfants concernés (0 à 5 ans) a un peu baissé ces dernières années ; ils étaient 230 et plus jusqu'en 2013 mais seulement 207 en 2014 et 209 en 2015 à Cugy.

D'autre part, le nombre d'accueillantes en milieu familial n'est pas très élevé dans notre Commune, ce qui ne facilite pas les possibilités de trouver de la place. Enfin, nous disposons avec la Garderie Arc-en-Ciel d'une structure de garderie en dehors du réseau régional et son occupation n'est pas prise en compte dans les décomptes de l'EFAJE.

La fréquentation de l'accueil parascolaire, quant à lui, progresse encore ce qui correspond bien aux besoins que les parents ont exprimés récemment.

GARDERIE ARC-EN-CIEL (AEC)

En 2015, les Municipalités des quatre villages (Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens) ont accepté de changer le mode de calcul de la garantie de déficit accordée à la Garderie Arc-en-Ciel en le fondant sur les heures consommées et non plus sur un forfait.

Il s'agit d'appliquer le même système que celui pratiqué par l'EFAJE. Ainsi pour Cugy, l'estimation de 20'172 heures (62% du total des heures consommées) à CHF 2.14 l'heure représente un montant de CHF 44'000.– qui a été mis à notre budget 2015.

Au 31.07.2015, la participation budgétée des Communes ne suffisait pas pour couvrir le déficit de CHF 96'540.–. La consommation réelle de Cugy a été de 16'800 heures (64.21% du total de heures consommées) à CHF 3.69 l'heure. La participation de notre Commune se monte ainsi à CH. 61'989.–. Un montant de CHF. 17'989.– manque pour couvrir notre part du déficit 2014-2015.

Le comité de l'Association - qui gère la Garderie - s'est à nouveau approché des quatre Communes pour tenter d'obtenir un soutien financier supplémentaire. Les quatre syndics se sont réunis pour écouter les représentants du comité de la Garderie et pour comprendre la situation.

En résumé, les constats faits en 2014 sont à nouveau applicables en 2015 : à savoir qu'une structure ne peut pas fonctionner sans une participation plus importante des Communes. Il faut savoir que le pour-cent de participation des communes à la facture de l'EFAJE pour cette catégorie préscolaire est de 36.8% en 2015 et l'heure de fréquentation dans la structure coûte à la collectivité CHF 4.29. De plus l'EFAJE facture une part fixe administrative aux communes, montant dont il faudrait tenir compte pour comparer objectivement les tarifs des deux structures. Il n'est donc pas possible pour la Garderie Arc-en-Ciel d'espérer être très en dessous de ces prix tout en proposant des tarifs décents aux parents.

Ainsi, le coût à l'heure dans la structure Arc-en-Ciel a subi une hausse non négligeable en cours d'année en passant de CHF 2.14 (budget 14-15) à CHF 3.69 (comptes 14-15). Cette augmentation est due essentiellement à l'estimation trop optimiste des heures de fréquentation.

Cette comparaison a amené les représentants des organes délibérants à accepter d'aider la Garderie Arc-en-Ciel à boucler ses comptes 2014-2015. La dépense supplémentaire de CHF 17'989.– a fait l'objet d'une annonce écrite à la Commission des finances conformément aux autorisations générales du préavis N° 01-2011.

D'autre part, une séance de travail a été mise sur pied en septembre avec la participation des municipaux en charge de ce dossier afin de discuter de l'avenir de la structure et d'en garantir sa pérennité.

En effet, deux membres du comité actuel souhaitent quitter leur fonction après dix ans d'activité et la transmettre à d'autres parents concernés. Malheureusement, les candidats manquent et le nouveau comité n'a pas pu être élu durant l'assemblée générale de l'automne. Ce constat décevant suscite d'autres réflexions et pistes qui seraient soit de remettre les commandes de cette garderie à l'EFAJE soit à la commune de Cugy.

Pour l'heure, l'EFAJE n'entre pas en matière en raison de la dimension trop faible des locaux qui ne permettent pas d'accueillir les enfants de 3 mois à 4 ans. Quant à la Municipalité de Cugy, elle souhaite que le comité encore en activité fasse d'autres recherches pour tenter de trouver des parents intéressés à donner un peu de leur temps pour la cause des enfants. Un dénouement devrait voir le jour au premier semestre de l'année 2016.

Cette Garderie Arc-en-Ciel mérite d'être soutenue car elle absorbe 43% des demandes de prise en charge préscolaire des familles de notre Commune.

A PIED À L'ÉCOLE

La manifestation « A pied à l'école » mise sur pied en 2012 et 2013 n'a pas été organisée en 2015 à Cugy en raison du déplacement d'une centaine d'élèves de la Chavanne au Collège de l'Epi d'Or.

Ce collège étant situé à proximité du lieu d'habitation des enfants, il est nécessaire d'observer les incidences au plan des déplacements pour pouvoir décider si une telle opération est utile l'année prochaine.

AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS

M. Jean-Pierre Sterchi

MANIFESTATIONS

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'UNION DES SOCIÉTÉS LOCALES (USL) ET DES SOCIÉTÉS LOCALES

9 janvier 2015	Apéritif du Nouvel an offert par l'USL
28 mars 2015	Vide-grenier au profit des Aînés par l'USL
28 avril 2015	Fête des seniors organisée par l'USL
5 et 6 juin 2015	Tour de Jeunesse organisé par la Jeunesse de Cugy
13 juin 2015	Tennis en fête
1 ^{er} août 2015	Fête nationale organisée par l'USL et la Municipalité
5 septembre 2015	Fête annuelle de la Fondation Echaud
28 et 29 novembre 2015	Exposition de Noël des Paysannes vaudoises
19 décembre 2015	Noël de l'USL au Centre commercial de Cugy

REPAS DE SENIORS

Organisée par l'USL avec le soutien financier de la Commune, cette manifestation a connu encore en 2015 un beau succès. Plus de cent seniors ont répondu présent et ont pu apprécier ce repas servi par une classe d'élèves de 10^e du Collège de la Combe. Une chantée des classes de la Cavenettaz ainsi que la présentation de « vaudoiseries » d'un truculent animateur ont enrichi ce moment convivial. Cependant l'essentiel étant de permettre des rencontres et de favoriser les échanges, l'USL a certainement atteint son objectif, pour preuve, les « schmolitz » observés de part et d'autre durant l'après-midi.

FÊTE NATIONALE

La fête nationale, a été organisée comme d'habitude par l'USL et la Municipalité qui a pris en charge la partie officielle traditionnellement organisée à l'orée du bois à proximité du chalet des scouts.

Au programme de cette manifestation, une fabrication de lampions par les enfants – la partie officielle avec la lecture du Pacte de 1291 - le Toast à la Patrie cette année par le président de l'USL – le discours du syndic – les chants de l'Echo du Boulet – l'apéritif offert par la Commune – un repas en musique – une animation musicale – le feu du 1^{er} Août et le feu d'artifice offert par la Commune. La manifestation, menacée d'être tronquée en raison de la canicule, a pu avoir lieu normalement avec toutes les animations traditionnelles.

CINÉMA ITINÉRANT ROADMOVIE

La Municipalité, en collaboration avec l'établissement scolaire, a déposé sa candidature à la mise sur pied d'une journée de cinéma à Cugy. L'Association *Cinéma itinérant Roadmovie* l'a acceptée et, dès lors, Cugy était à l'agenda de sa tournée 2015 : le mardi 6 octobre à la salle de la Maison villageoise.

L'USL a été approchée et a accepté de compléter l'équipe d'organisation en se proposant de tenir une buvette avant la projection, à l'entracte et après le film.

Au programme de l'après-midi, une présentation des courts-métrages aux élèves des classes primaires de Cugy et, le soir, une projection d'un film suisse à la population : *Les Merveilles* d'Alice Rohrwacher. De plus, en dernière minute, nous avons pu intégrer un court-métrage réalisé à Cugy : *Martin Champion* de Timothée Zurbuchen.

Le bouche à oreilles a bien fonctionné puisque de nombreux jeunes ont assisté à cette soirée, attirés par la projection de ce film. Les écoliers ont préparé à cette occasion une décoration de circonstance pour la salle essentiellement sous la forme de création d'affiches de cinéma.

Le succès a été marqué. En effet la grande salle était remplie le soir, ce qui a révélé que ce lieu n'est pas totalement adapté à une présentation cinématographique, les spectateurs des derniers rangs ayant eu de la difficulté à lire le sous-titrage du film.

Malgré tout la Municipalité relève l'aspect positif essentiel qui ressort de cette expérience, à savoir la collaboration avec l'école ainsi que l'USL et surtout le succès populaire et intergénérationnel de cette manifestation.

FONDS DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA RÉGION LAUSANNOISE

A l'instar de ces dernières années, la Commune a contribué à hauteur de CHF 15'000.– à ce Fonds de soutien. La contribution de Cugy, associée à celle des autres communes notamment, permet à une ville de moyenne importance, de la taille de Lausanne, de proposer à toute la région un programme culturel de qualité, que bien des grandes capitales pourraient envier. Il s'agit du/de :

- Bèjart Ballet Lausanne ;
- Opéra de Lausanne ;
- Théâtre de Vidy-Lausanne ;
- Orchestre de Chambre de Lausanne.

La quote-part des communes signataires se situe entre 5 et 10% du montant accordé par la ville de Lausanne aux dites institutions.

Pour information, les acquéreurs d'abonnements peuvent être répartis grosso modo en trois tiers ; le premier représente la population lausannoise, le deuxième celle des habitants de la Région lausannoise et le troisième concerne une population étendue au reste du canton et même au-delà des frontières cantonales.

JEUNESSE

Le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise a donné le coup d'envoi du passeport culturel pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Une carte baptisée « Carte Cultissime », d'un prix de CHF 25.– et valable une année, permettra d'assister à demi-prix aux différents spectacles et concerts des institutions soutenues par le Fonds, à savoir : le Théâtre de Vidy, le Bèjart Ballet Lausanne, l'Orchestre de chambre de Lausanne et l'Opéra de Lausanne.

Les jeunes bénéficieront de plus d'un accès gratuit aux musées des villes de Lausanne et Pully.

La Municipalité a informé ses jeunes citoyens par un courrier personnalisé, par affichage, par une mention dans une Page d'informations officielles et dans un article paru dans les *Reflets de Cugy*. Cette opération étant une première, nous ne pouvions pas prévoir son succès ou son insuccès. Il faut malheureusement relever que l'intérêt des jeunes est faible puisque pour 230 courriers envoyés, nous n'avons vendu qu'une Carte Cultissime.

PARTICIPATION À LA RÉNOVATION DES COURTS DE TENNIS DU TENNIS CLUB DE CUGY

Le Conseil communal a accepté le préavis no 37-2015 concernant la demande d'octroi d'un crédit de CHF 80'000.– et d'un cautionnement pour la mise à niveau d'une installation sportive. En l'occurrence il s'agissait de la rénovation des trois courts de tennis ainsi que du grillage entourant les courts du TC Cugy.

Le comité du club a analysé plusieurs possibilités au plan du choix d'un nouveau revêtement. Son choix s'est porté sur une surface dite « en céramique » ou terre battue synthétique qui est légèrement plus chère que la surface actuelle, mais de qualité supérieure et avec une plus grande longévité. Ce sable céramique confère au revêtement une glisse homogène et délivre d'excellentes sensations de jeu.

L'entretien est minimal, l'arrosage n'est pas nécessaire et cette surface est praticable toute l'année.

LE FINANCEMENT ANNONCÉ :

Financement nécessaire	Montant	%
Coût de l'investissement selon devis rentrés	CHF 180'000.–	100
Fonds vaudois du sport	CHF - 27'000.–	- 15
Fonds propres du Tennis Club de Cugy	CHF - 30'000.–	- 17
Participation financière communale	CHF - 80'000.–	- 44
Augmentation de l'hypothèque du Tennis Club de Cugy	CHF - 43'000.–	- 24

Les travaux ont eu lieu en juillet 2015 et les nouveaux courts sont disponibles depuis le mois d'août à la satisfaction des utilisateurs.

L'inauguration a eu lieu le 5 septembre dans une ambiance festive et familiale en présence d'une délégation des autorités municipales.

Le comité du club et les autorités espèrent que les excellentes conditions de jeu tiennent un rôle positif dans la volonté du club de dynamiser ses activités et son secteur « jeunesse » en particulier.

GIRON DE JEUNESSE DU CENTRE

M. Roland Karlen

La Municipalité a été approchée dans le courant du printemps 2015 par la Jeunesse de Cugy, candidate à l'organisation du Giron du Centre 2016.

La Municipalité s'est déclarée partie prenante pour cette manifestation (la dernière de ce type à avoir été organisée par la Jeunesse de Cugy date de 1995).

En juillet 2015, la Jeunesse de Cugy recevait l'attribution de ce Giron, la date a été fixée du 13 au 17 juillet 2016.

Cet imposant projet, qui se déroulera sur une surface de 12 hectares, prendra place sur le site du Billard

En 2015, plusieurs domaines ont déjà été abordés en collaboration avec la Municipalité tels que la circulation, la gestion des déchets, l'évacuation des eaux sanitaires, le parcage. etc.

Un délégué de la Municipalité a été désigné pour cette manifestation.

Afin de faciliter la préparation de ce Giron, la Municipalité a mis à disposition gratuitement différents locaux tels que :

- L'ancienne voirie du Collège de la Chavanne pour la décoration ;
- un local à la Voirie pour la réunion des commissions de travail et le comité ;
- un local dans le bâtiment de la Cavenettaz pour le stockage des décors ;
- la mise à disposition de la Maison villageoise pour les assemblées plus importantes ;
- une place de stockage du matériel de construction sur le parking du Billard.

EGLISES

M. Jean-Pierre Sterchi

ASSOCIATION DU CENTRE ŒCUMÉNIQUE DE CUGY - ACOC

Le Comité de l'ACOC s'est réuni à trois reprises en 2015 : le 11 mars, le 27 mai et le 7 octobre.
L'Assemblée générale a eu lieu le 27 mai.

Les points suivants ont retenu l'attention du comité de l'ACOC :

- remplacement du pasteur Michel Lederrey ; des pasteurs remplaçants ont officié ;
- au niveau du comité, il faut relever le départ de M. Sébastien Gasser et la nomination de M. Jean Bolinger comme responsable des petits travaux d'entretien du Centre œcuménique ;
- l'assemblée générale de l'ACOC n'attire que très peu de personnes en dehors du comité, ce dernier est en réflexion afin de tenter d'intéresser plus de monde ;
- l'entretien du Centre œcuménique avec plusieurs réparations et les nettoyages habituels ;
- la barrière de l'escalier du Centre œcuménique a été sécurisée et constitue la fin des travaux après la sécurisation de la galerie ;
- la cohabitation entre le Centre œcuménique et l'école a dû faire l'objet de mises au point ;
- la gestion de la location des salles du Centre œcuménique.

Au plan de l'occupation des locaux, tout comme en 2014, elle a été optimale en 2015 en raison essentiellement de l'indisponibilité de la salle de la Cavenettaz de la Maison villageoise.

Les locations ont rapporté CHF 2'100.- qui ont été portés en diminution des charges annuelles du Centre œcuménique. Cela correspond à onze contrats de location ; à relever que le P'tit Chœur occupe neuf plages hebdomadaires.

SOCIAL

M. Jean-Pierre Sterchi

PLAN CANICULE

Soucieuses de leur population, les Autorités cantonales et communales ont reconduit l'opération « Plan canicule » pour l'été 2015.

L'Administration de Cugy a recensé 50 personnes âgées de plus de 75 ans susceptibles de bénéficier d'aide en cas de déclenchement du plan canicule. Cependant, après vérification auprès du CMS, les personnes qui sont suivies régulièrement par ce centre n'ont pas été contactées.

Au final, seules deux personnes ont répondu favorablement à la proposition d'aide de la Commune.

Tout comme l'année précédente, M. Jean-Daniel Pelloux, coordinateur local du Service d'aide à la famille (SAF), était à disposition pour prendre les contacts et effectuer les visites nécessaires en cas de déclenchement du plan canicule.

Ce plan a été déclenché durant la canicule et le soutien à ces personnes était nécessaire. Tout s'est déroulé à satisfaction et la Municipalité remercie le coordinateur local de son aide précieuse.

SERVICE D'AIDE À LA FAMILLE (SAF)

Organigramme de ce service dont la composition est stable par rapport à 2014 :

FONCTION	PERSONNE(S)	COMMUNE
Président comité	M. Jacques Marchand	Le Mont-sur-Lausanne
Comité	9 personnes	Un municipal par commune et 4 membres
Coordinatrice centrale remplaçante et secrétaire	Mme Françoise Jaccoud	Froideville
Coordinatrice centrale et caissière	Mme Christiane Fardel	Froideville
Coordinateur local des bénévoles	M. Jean-Daniel Pelloux	Cugy

Au plan financier, il faut relever que les dons et les cotisations baissent régulièrement ces dernières années. L'exercice 2015 s'est terminé par une perte de CHF 2'249.85. Cependant la fortune du SAF permet de supporter cette perte sans recourir à des aides communales.

Les demandes de cotisations sont adressées à l'ensemble de la population à travers un tout-ménage qui sert également de convocation à l'Assemblée générale annuelle. L'aide financière versée a tendance à diminuer d'année en année mais demeure fort utile pour permettre en particulier la rétribution des chauffeurs bénévoles pour les frais d'essence en particulier. En effet, le principe est que le bénévole donne de son temps mais n'est pas un « sponsor » qui prendrait aussi à sa charge les frais de son véhicule.

COMPARATIF DE QUELQUES DONNÉES ESSENTIELLES

	2012	2013	2014	2015
Cotisations et dons	10'690.00	8'675.00	7'700.00	8'560.-
Transports en km	7'888	17'783	10'330.-
Bénéfice ou perte	+ 647.45	- 3'120.00	-7'114.90	- 2'249.85
Fortune	113'656.57	110'520.00	103'405.00	101'155.-

La participation à l'Assemblée générale est très faible et se retrouvent très majoritairement à cette occasion, les personnes qui sont déjà intégrées dans ce service en tant que bénévoles. Le même constat a été fait l'année précédente.

D'une manière générale sur l'ensemble du réseau, les demandes essentiellement de transport sont nombreuses, voire en augmentation. Cependant le nombre de bénévoles a tendance à se restreindre. Il s'agit donc de relancer chaque année la population afin d'inciter de nouvelles personnes à s'engager comme bénévole.

Cette année, la commune de Bottens s'est approchée du comité afin d'envisager son intégration à notre Service d'aide à la famille. Le comité était favorable sous certaines conditions mais Bottens n'a pas donné suite à cette demande d'adhésion en raison de ces conditions. En effet, le comité du SAF a estimé que chacune des cinq communes constituant ce service l'avaient financé, au fil du temps, et qu'à l'entrée d'un nouveau membre ce dernier devait s'acquitter d'une finance d'entrée proportionnellement à son nombre d'habitants.

Enfin, à Cugy, le nombre de bénévoles a légèrement diminué et se situe à huit personnes (dont quatre personnes qui font partie du Conseil communal). Toutefois, cette donnée n'est pas forcément pertinente car la disponibilité des bénévoles est aussi un aspect à prendre en compte.

M. Jean-Daniel Pelloux poursuit son rôle de coordinateur local en organisant les déplacements et cet engagement est très précieux.

SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

L'Assemblée générale du Service dentaire scolaire Intercommunal du Gros-de-Vaud a eu lieu le 29 avril 2015 à Echallens.

Nous relevons quelques aspects du fonctionnement de ce service.

Le total de charges avoisine CHF 300'000.–, elles sont constituées essentiellement de charges salariales et sociales, de frais de déplacement de la caravane, ainsi que de frais administratifs et informatiques.

Au plan des produits, ils sont constitués principalement de la participation des communes à hauteur de 73% et des honoraires pris en charge par les parents.

Pour information encore, les contrôles sont facturés aux communes CHF 6.– et la participation financière liée à la population est de CHF 5.– par habitant.

A Cugy, 330 élèves ont été contrôlés en 2015.

DEMANDEURS D'EMPLOI

Au 31 décembre 2015, selon Statistique Vaud, les demandeurs d'emploi étaient 75 dans notre Commune, dont 58 au chômage.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DEMANDEURS D'EMPLOI	54	57	60	69	69	75

NONAGÉNAIRES

Cette année 2015, le syndic et le municipal en charge du dicastère du social ont eu le plaisir de rendre visite à quatre personnes nées en 1925 : Mmes Marie-Louise George (malheureusement décédée depuis lors), Orsolina Marlétaz, Giulia Mesot et Liliane Vaney.

Généralement, la nonagénaire entourée de ses proches accueille la délégation municipale. Et c'est un verre à la main que les représentants municipaux écoutent avec beaucoup de plaisir la jubilaire évoquer des souvenirs. Un message de félicitations, un bouquet de fleurs, *l'Illustré* de l'année 1925 et même de la semaine correspondant à la naissance de la personne ainsi qu'une enveloppe contenant une somme de CHF 800.– ont été très appréciés par chacune de ces personnes.

DOMAINES ET FORÊTS

M. ROLAND KARLEN

FORÊTS

Une nouvelle maladie affecte les forêts : le flétrissement du frêne ou chalarose. Cette maladie se propage dans toute l'Europe ; originaire du Japon, elle a été constatée pour la première fois en 2008.

Les symptômes permettant d'identifier la maladie sont le dessèchement de la partie supérieure (couronne) et l'apparition de champignons sur le collet (base du tronc).

Pour des raisons de sécurité, ce sont environ 60 m³ qui ont dû être abattus, principalement le long des sentiers pédestres.

Il faut également noter une nouvelle épidémie de bostryches, pour le moment de valeur faible ; le Service des forêts du canton reste néanmoins vigilant.

BOIS DE FEU

La vente de bois de feu à des particuliers par la Commune est restée stable en comparaison de l'année 2014. 26 stères ont été livrés et 22 ont été mis en stock, soit un total de 48 stères de feuillu (hêtre).

285 stères en bois long ont été vendus directement à des particuliers.

EXPLOITATION DES BOIS	
Janvier	Importante coupe d'éclaircie à la Route des Roches (241 m ³ par le Centre de formation du Mont-sur-Lausanne)
Janvier-février	Elimination de vieux bois et d'arbres dangereux à proximité du chemin situé derrière le terrain de football (93 m ³ par l'entreprise Ruch)
Février	Solde de coupe sur le Billard, côté chemin des Fougères (86 m ³ par le Centre de formation du Mont-sur-Lausanne)
Mars	Importante éclaircie sur le Billard côté Mont-sur-Lausanne (185 m ³ par l'entreprise Clerc)
Août-septembre	Exploitation de bostrychés à la Bérallaz, d'arbres dangereux pour les tiers proches du terrain de football et éclaircie d'un petit perchis en limite de Lausanne (106 m ³ au total par l'entreprise Clerc)
Septembre	Eclaircie de perchis autour de la zone de source derrière le terrain de football, afin de diminuer le résineux (acidification de sol et de l'eau comme à la Taquette – 94 m ³)
Octobre-décembre	Eclaircie et petite mise en lumière à la Taquette entre la place de pique-nique et le terrain de football (106 m ³ par le Centre de formation du Mont)

ASSORTIMENTS	2011	2012	2013	2014	2015
Bois de service, résineux et feuillus	358 m ³	382 m ³	463 m ³	554	370 m ³
Râperie, bois de feu, copeaux	314 m ³	406 m ³	462 m ³	287	447 m ³
TOTAL	672 m ³	788 m ³	925 m ³	841	817 m ³

Selon le compte d'exploitation du garde-forestier, les coupes sont toujours bénéficiaires sur la commune de Cugy. En estimant le produit de la vente des bois de l'exercice 2015, les coupes ont engendré un bénéfice avec subvention de CHF 8'200.- (CHF 10.- par m³). Le bénéfice au m³ est en baisse de CHF 7.- par rapport à 2014. Il est justifié par la plus grande proportion de bois énergie et l'abandon du taux plancher de la Banque Nationale Suisse.

Le prélèvement des bois correspond au plan de gestion des forêts communales.

PLANTATIONS

Aucune plantation n'a été nécessaire en 2015 sur Cugy.

Seul 0,5 hectare a dû être entretenu afin de favoriser le développement des jeunes plants.

SOINS CULTURAUX

Le Centre de formation du Mont-sur-Lausanne et l'Entreprise Clerc ont réalisé les soins culturaux sur la Commune en 2015. Cela représente 5,2 hectares au total.

La Commune a reçu un montant important de subvention pour les travaux de soins 2015 (environ CHF 12'000.-).

POLICE FORESTIÈRE

En raison d'une nouvelle directive, les propriétaires publics doivent assurer la sécurité de leurs infrastructures notamment en bordure de forêt (routes, trottoirs, écoles, parcs, etc.). Le forestier a effectué les contrôles sanitaires et informés les propriétaires. Les travaux ont commencé et se termineront avant la fin de l'hiver 2016. Un nouveau contrôle aura lieu en été 2016.

Il faut être conscient que ces travaux sont une charge supplémentaire pour la Commune. En revanche, cette nouvelle directive permet de réduire le danger.

RÉFECTION DE CHEMINS

L'entretien courant des chemins est effectué par les collaborateurs de la Voirie. Le chemin passant derrière le terrain de football a été amélioré sur la partie la plus basse en raison de la stagnation d'eau ; ces travaux ont été exécutés par une entreprise privée.

PLACES DE PIQUE-NIQUE

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR L'ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DU GROS-DE-VAUD

- L'ORPCI fournit la main-d'œuvre gratuitement ainsi que les petites machines ;
- le matériel de construction est fourni par la Commune ;
- les perches et les copeaux proviennent de nos forêts.

Après huit ans d'utilisation régulière, la place de pique-nique de la Côte-à-Félix a été entièrement remise à neuf ; quatre nouvelles tables réalisées par le Centre de formation des bûcherons du Mont-sur-Lausanne ont remplacé les anciennes qui avaient subi les outrages du temps.

Cinquante mètres linéaires de barrières en bois ont été posés afin de délimiter la place. Un nivellement, un nettoyage et la pose de nouveaux copeaux ont permis de rafraîchir complètement les lieux.

18 mètres linéaires de barrières ont été posés à la place de pique-nique du Talent. Malheureusement, durant l'été 2015, une importante déprédation a eu lieu. En effet, l'entier des barrières a été brûlé par des inconnus (une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie).

Les sentiers des chemins des Roches et du Talent ont été partiellement nivelés et garnis de copeaux.

Un nouveau pont de 4 mètres a été reconstruit sur le canal du Talent.

DOMAINES

Les surfaces actuelles propriété de la Commune représentent 27.57 hectares.

Ces terres sont toutes louées en fermage aux trois agriculteurs du village.

L'ensemble des baux à ferme ont été renouvelés en 2015 pour six ans.

CIMETIÈRE

Un entretien particulièrement soigné a été réalisé tout au long de l'année par les employés communaux. Une nouvelle signalétique sur le site de mini déchetterie du cimetière a été créée.

LOISIRS

Afin de remplacer la piste de pétanque qui, avant les travaux de rénovation, se trouvait derrière la Maison de Commune, la Municipalité a décidé sa reconstruction sur le site dédié aux sports et loisirs du Billard.

Ainsi, quatre pistes seront mises à disposition du public dès le printemps 2016 après quelques finitions qui seront effectuées bénévolement par un groupe de joueurs du village.

ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIE

M. ROLAND KARLEN

DÉCHETS REVALORISABLES AVEC APPORTS POSITIFS

PRODUITS	2014		2015	
	QUANTITÉS RÉCOLTÉES	RENDEMENTS POSITIFS NETS (CHF)	QUANTITÉS RÉCOLTÉES	RENDEMENTS POSITIFS NETS (CHF)
Alu - Fer blanc	5'600 kg	560.00	4'940 kg	330.85
Canettes	1'100 kg	1'433.00	880 kg	1'144.00
Bouteilles de lait	970 kg	67.90	840 kg	58.80
Cuivre	1'270 kg	1'566.00	1'438 kg	1'884.40
Electroménager		54.40		
Fer léger	31'700 kg	951.30	34'480 kg	1'317.20
Laiton	110 kg	330.00	166 kg	332.00
Capsules Nespresso	4'020 kg	1'005.00	3'480 kg	870.00
Papier	139'669 kg	1'605.40	143'600 kg	2'872.00
Pet	7'560 kg	150.00	8'530 kg	2'132.50
Piles	400 kg	32.00	600 kg	
Verre	84'850 kg	9'059.20	110'980 kg	7'345.83
		17'356.20		18'287.58

DIVERS CONSTATS

En 2015, le marché de la ferraille est devenu plus spéculatif suite à la situation économique en Chine. Pour exemple, en début d'année, le tarif de reprise de la ferraille s'établissait à CHF 90.- la tonne pour arriver en automne à un prix symbolique de CHF 5.- la tonne.

Il en est de même pour tous les autres métaux ainsi que pour le papier et le carton.

PERSPECTIVES

Une prévision à la hausse n'est pas prévue à court terme en raison du franc fort et du marché chinois qui revend en Europe des aciers à des prix bas.

Une baisse éventuelle des coûts devrait se profiler dans les transports avec la chute du prix des carburants.

GAZON ET BRANCHES

Dès 2015, la facturation de l'élimination des déchets verts se fait au poids alors qu'elle se faisait précédemment au volume, dès lors une économie de CHF 5'000.- (10%) sur une quantité égale à l'année précédente a pu être réalisée.

CARTON

En 2015, quelque six tonnes de carton supplémentaire ont été récoltées, soit une augmentation de 10% par rapport à 2014.

SACS NON CONFORMES

En 2015, 16 sacs non conformes ont été déposés à la déchetterie. La gestionnaire a pu identifier les coupables qui ont été dénoncés.

En ce qui concerne le ramassage des ordures en porte à porte, seuls deux sacs non conformes ont été découverts dont les propriétaires n'ont pas pu être identifiés.

POIDS ET VOLUMES EN PORTE A PORTE ET À LA DECHETTERIE DE PRAZ-FAUCON

	2013		2014		2015	
	2716 HABITANTS	POIDS PAR HABITANT	2756 HABITANTS	POIDS PAR HABITANT	2772 HABITANTS	POIDS PAR HABITANT
Ordures ménagères en porte à porte	297.92 tonnes	109.690 kg	325.66 tonnes	118.164 kg	321.92 tonnes	116.144 kg
Plastique	61.12 tonnes	22.503 kg	54.52 tonnes	19.782 kg	48.32 tonnes	17.431 kg
Encombrant	126.57 tonnes	46.60 0kg	147.49 tonnes	53.515 kg	145.56 tonnes	52.510 kg
PET	3.43 tonnes	1.262 kg	7.64 tonnes	2.772 kg	8.53 tonnes	3.077 kg
Verre	96.89 tonnes	35.673 kg	84.85 tonnes	30.787 kg	110.98 tonnes	40.036 kg
Papier	142.84 tonnes	52.592 kg	139.66 tonnes	50.674 kg	143.60 tonnes	51.803 kg
Carton	47.02 tonnes	17.312kg	54.94 tonnes	19.934kg	60.96 tonnes	21.991 kg
Ferraille	31.93 tonnes	11.75 6kg	33.77 tonnes	12.253 kg	34.48 tonnes	12.438 kg
Nespresso	3.39 tonnes	1.248 kg	4.2 tonnes	1.523 kg	3.48 tonnes	1.255 kg
Canettes alu	1'190 kg	0.438 kg	1'100 kg	0.399 kg	880 kg	0.387 kg
Bouteilles de lait	400 kg	0.147 kg	970 kg	0.351kg	840 kg	0.369 kg
Cuivre	786 kg	0.289 kg	1270 kg	0.460kg	1'438 kg	0.518 kg
Laiton			110 kg	0.040kg	166 kg	0.073 kg
Inox			240 kg	0.087 kg	--	--
Piles	500 kg	0.184	400 kg	0.145 kg	600 kg	0.216 kg
Total	815'727 kg	300.341 kg	512'476 kg	311.525 kg		
Inerte			120 m3	0.043 m3	108 m3	0.047 m3
Déchets verts	1079 m3	0.397 m3	801 m3	0.290 m3	200 tonnes	72.150 kg
Huiles			1'440 litres	0.522 litre	2'240 litres	0.808 litre

ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE À PORTE

ANNÉE	HABITANTS	ANNUEL	POIDS PAR HABITANT PAR ANNÉE	POIDS PAR HABITANT PAR SEMAINE
2010	2283	548.06 tonnes	240.06 Kg	4.616 Kg
2011	2299	566.95 tonnes	247.57 Kg	4.760 Kg
2012	2577	569.97 tonnes	221.17 Kg	4.253 Kg
2013	2716	297.92 tonnes	109.69 Kg	2.109 Kg
2014	2756	325.66 tonnes	118.16 kg	2.272 kg
2015	2772	321.92 tonnes	116.14 kg	2.233 kg

DÉCHETTERIE

FRÉQUENTATION DE LA DÉCHETTERIE DE PRAZ-FAUCON EN 2015

NOMBRE DE PASSAGES		
	2014	2015
Habitants de Cugy	26'511	27'410
Habitants de Montheron	486	502
Entreprises	990	1'053
Concierges immeubles		37
Résidences secondaires		72
Total	27'987	29'074

Il faut constater une augmentation de la fréquentation de la déchetterie de 3.88% en 2015 en comparaison à l'année 2014.

Taux de fréquentation en comparaison des horaires d'été et d'hiver

Horaire d'été du 1 ^{er} mars au 30 novembre (41 semaines) - Nombre moyen de passages par jour					
	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
2015	109.07	115.76	47.37	49.71	242.66

Horaire d'hiver du 1 ^{er} décembre au 28 février (12 semaines) - Nombre moyen de passages par jour					
	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
2015	77.67	109.92	43.25	42.08	221

PROTECTION CIVILE

M. ROLAND KARLEN

En 2015, des collaborateurs de la Protection civile du Gros-de-Vaud ont procédé au contrôle technique périodique de tous les abris (privés et communaux). A l'issue de ces contrôles, un rapport a été fourni aux propriétaires.

En cas de constat de défaut ou de négligence, un délai de trois mois a été accordé pour procéder aux modifications qui s'imposent.

Un local de l'abri de la Maison villageoise a été gracieusement mis à disposition des Paysannes vaudoises pour y stocker leur matériel d'animation utilisé lors de manifestations.

ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION DU GROS-DE-VAUD (ORPCI)

Divers travaux ont été exécutés par la Protection civile. Voir page 61.

SERVICE DU FEU

M. ROLAND KARLEN

ORGANISATION

SDIS Service de Défense contre l'Incendie et de Secours

DAP Détachement d'appui

DPS Détachement Premier Secours

COMMUNES CONCERNÉES

Bottens, Bretigny, Cugy, Froideville, Morrens, Lausanne (Montheron).

INTERVENTIONS 2015

SINISTRES	
7	Feux
5	Inondations
2	Odeurs suspectes
2	Alarme automatique
1	Accidents
5	Technique

EXERCICES ET COURS	
7	Exercices DPS
3	Exercices DAP
18	Exercices ARI (appareil respiratoire)
1	Exercices DPS/DAP
5	Cours DPS
2	Cours DAP
9	Cours EM
38	Cours ECA

HEURES	
1'138	d'exercice
240	de cours de cadres
91	d'état-major
195	d'exploitation
232	d'intervention
9'360	de permanence

EFFECTIF :	BOTTENS	BRETIGNY	CUGY	FROIDEVILLE	MORRENS	TOTAL
DPS	1	2	7	8	5	23
DAP	8	3	5	15	3	34
Total	9	5	12	23	8	57

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU SDIS - HAUT-TALENT

En 2015, un contrat de droit administratif a été conclu entre le Comité de direction de l'association de communes SDIS Haut-Talent et la Municipalité de Lausanne pour le secteur d'intervention de la zone foraine de Montheron.

POLICE

M. ROLAND KARLEN

INTERVENTIONS DE LA GENDARMERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CUGY					
	2011	2012	2013	2014	2015
Demandes d'assistance	31	38	32	28	31
Dommages à la propriété	12	23	13	19	10
Individus suspects	21	18	12	4	26
Services préventifs *	15	32	34	57	27
Tapage, nuisances	6	12	13	14	18
Véhicules suspects	4	9	6	4	3
Vols par effractions	30	21	15	35	16

* Interventions sans appel (rondes). Ces chiffres sont fournis par la Gendarmerie.

POLICE POPULATION

Suite à une enquête auprès de la population en 2014, une séance d'informations a été organisée le 2 juin 2015 à la Maison villageoise ; une soixantaine de citoyens y ont participé.

L'objectif était de donner à chaque citoyen des conseils pratiques pour se prémunir contre la délinquance et de développer un réseau entre voisins.

Chaque mois un courrier électronique *Info Délits Plus* est envoyé aux personnes intéressées. Cette lettre d'informations résume les interventions faites sur Cugy ; elle traite également des sujets d'actualité et dispense des conseils à propos de la criminologie actuelle dans le canton comme en Suisse.

POLICE DE PROXIMITÉ

Le nouveau concept, qui avait vu le jour en 2014, s'est considérablement amélioré.

En effet, la Gendarmerie a acquis en 2015 un bus qui sillonne tout le canton et fait halte dans les principales communes du district.

A Cugy, ce poste mobile est stationné fréquemment près du centre commercial, en général une demi-journée. Le planning de la présence du poste mobile est consultable au tableau d'affichage de la Maison de Commune.

Le but de la Gendarmerie est de lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence de ce véhicule et de son équipage ainsi que de répondre aux questions des citoyens.

ENTREPOSAGE ILLICITE DE VÉHICULES ET TRAVAUX MÉCANIQUES

La Municipalité a continué de suivre de près les agissements d'un habitant de la rue du Village.

En 2015, elle a demandé à la Direction générale de l'environnement (DGE) d'intervenir afin de constater d'éventuelles pollutions du terrain. La DGE a alors donné l'ordre d'évacuation de tous les véhicules ainsi que du matériel de réparation automobile qui jonchait la parcelle.

Le délai accordé n'ayant pas été respecté, la DGE a déposé une plainte auprès du Ministère public qui a infligé une amende et donné un ultime ordre d'évacuation. L'exécution a été contrôlée par la Gendarmerie.

CONTRAVENTIONS ET ORDONNANCES PÉNALES MUNICIPALES			
	2013	2014	2015
Ordonnances pénales en matière de parcage	8	4	2
Ordonnances pénales en matière des déchets	29	20	16
Contraventions pour parcs	80	48	64

PARCAGE

COLLÈGES DE LA COMBE, DE LA CHAVANNE ET PLACE DE LA CAVENETTAZ

Afin de pouvoir régulariser le parcage, les deux parkings du site scolaire ont été mis à ban. Dès lors, un système de contrôle au moyen de macarons destinés aux enseignants a été instauré.

PARCAGE DANS LE VILLAGE

De plus en plus fréquemment, la Municipalité constate que des véhicules sont mal garés sur le domaine communal ; hors des cases, en bord de routes et même sur les trottoirs. La gêne occasionnée par ces véhicules met la sécurité des usagers (notamment des piétons) en danger.

Actuellement, la Commune est dotée de 168 places de parc (y compris la zone de loisirs du Billard). Une étude a démontré que ce nombre pourrait atteindre 195 places.

En 2015, l'Exécutif a travaillé à mettre en place un concept de parcage cohérent sur l'ensemble de la Commune.

Ce concept consiste à limiter le temps de parcage selon la localisation des parkings.

Le dossier complet a été soumis aux services cantonaux pour approbation et va faire l'objet d'une enquête publique pour une mise en place en 2016.

Il va sans dire qu'un tel projet, pour qu'il soit efficace, nécessite un contrôle quasi quotidien. C'est pourquoi la Municipalité a inscrit cette tâche dans le cahier des charges du nouveau chef d'équipe de la Voirie (voir page 16).

La mise en œuvre d'un nouveau règlement de stationnement devient nécessaire.

CONTRÔLE DES HABITANTS

La population de Cugy est en augmentation de quelque 0,5%. Elle s'élevait à 2772 habitants au 31 décembre 2015 contre 2756 à la même date de l'année précédente.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION				
2011	2012	2013	2014	2015
2299	2577	2716	2756	2772

STRUCTURE DE LA POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

POPULATION	HOMMES	FEMMES	TOTAL AU 31.12.2015
Etrangers permis C	227	214	441
Etrangers permis B	114	108	222
Séjour < 1 an (permis L)	4	4	8
Admis. provisoires (permis F)	0	0	0
Requérants (permis N)	2	2	4
Carte de légitimation du DFAE	1	2	3
Autorisations diverses en suspens	11	12	23
TOTAL RESSORTISSANTS ÉTRANGERS	359	342	701
POPULATION SUISSE	995	1076	2071
TOTAL POPULATION ÉTABLIE	1354	1418	2772
Population en résidence secondaire	19	13	32
POPULATION RÉSIDENTE	1373	1431	2804
Frontaliers	42	31	73

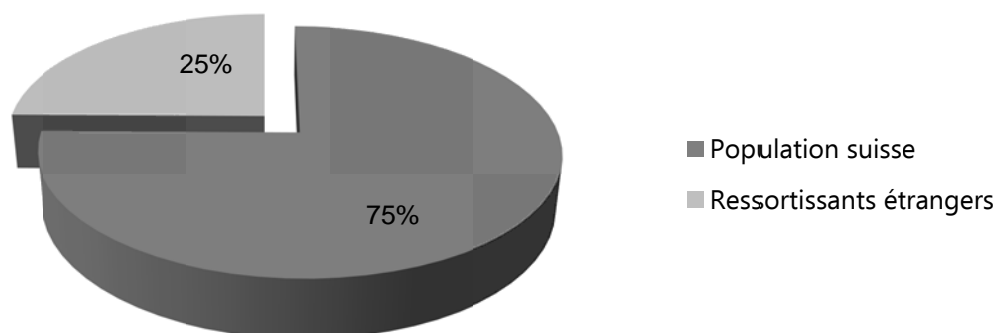
MUTATIONS

Le Contrôle des habitants a enregistré, en 2015, les mutations suivantes, en plus d'autres mutations diverses, non quantifiables (actualisations des permis, changements de noms, etc.).

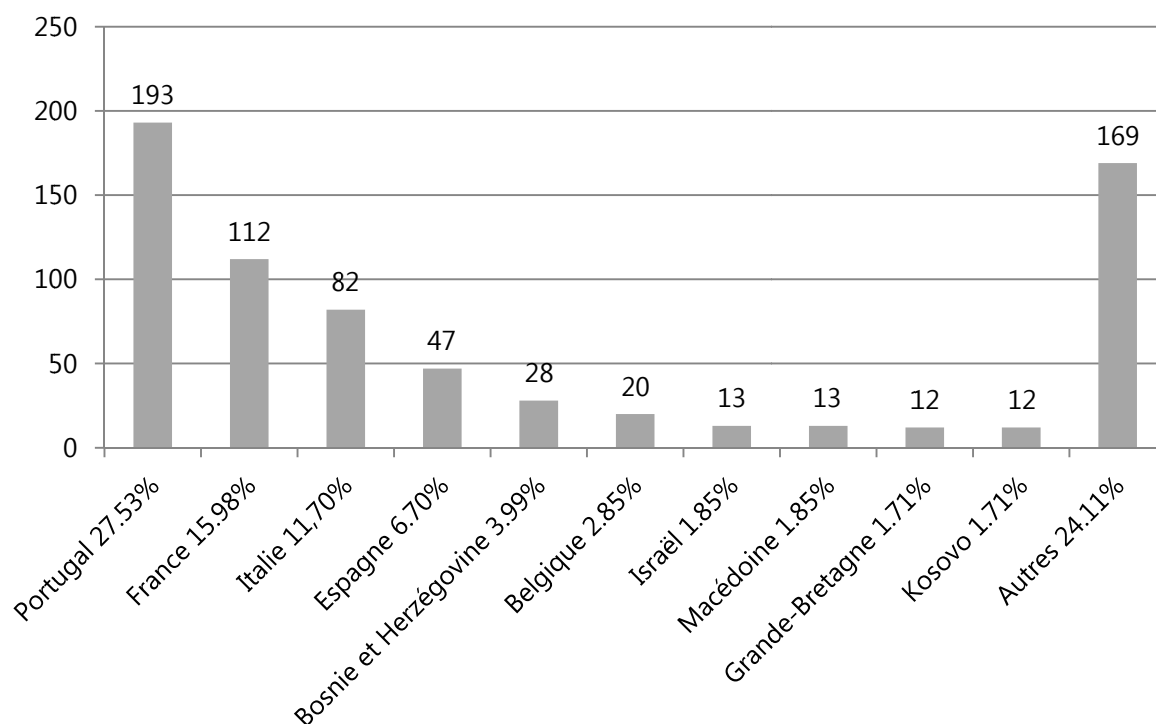
MUTATIONS	2011	2012	2013	2014	2015		
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
ARRIVÉES							
Mouvement international	65	58	50	53	35	22	57
Mouvement intercantonal	17	6	17	18	10	6	16
Mouvement intercommunal	138	220	349	163	86	87	173
TOTAL ARRIVÉES	220	284	440	234	133	115	248
NAISSANCES							
	27	23	24	20	13	19	32
DÉPARTS							
Mouvement international	32	28	20	35	27	13	40
Mouvement intercantonal	32	13	22	24	15	12	27
Mouvement intercommunal	154	153	113	150	103	97	200
Mouvement destination inconnue	4	4	1	2	0	3	3
TOTAL DÉPARTS	222	198	172	211	146	125	270
DÉCÈS							
Déménagements dans la commune	33	Inconnu	Inconnu	Inconnu	12	13	25
Mariages / Partenariats enregistrés	28	23	26	23	17	17	34
Séparations	20	Inconnu	Inconnu	Inconnu	12	12	24
Divorces	11	10	11	9	9	5	14
Naturalisations*	19	4	2	5	8	7	15

* Les chiffres de 2015 tiennent compte des personnes naturalisées d'autres communes mais qui résident à Cugy.

REPARTITION SUISSES - ÉTRANGERS

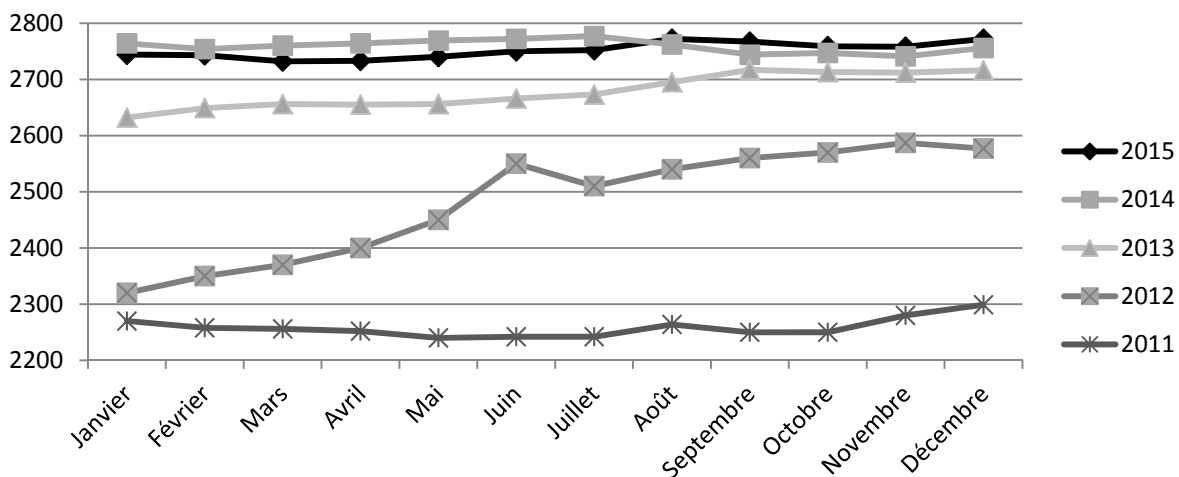


NATIONALITÉS DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

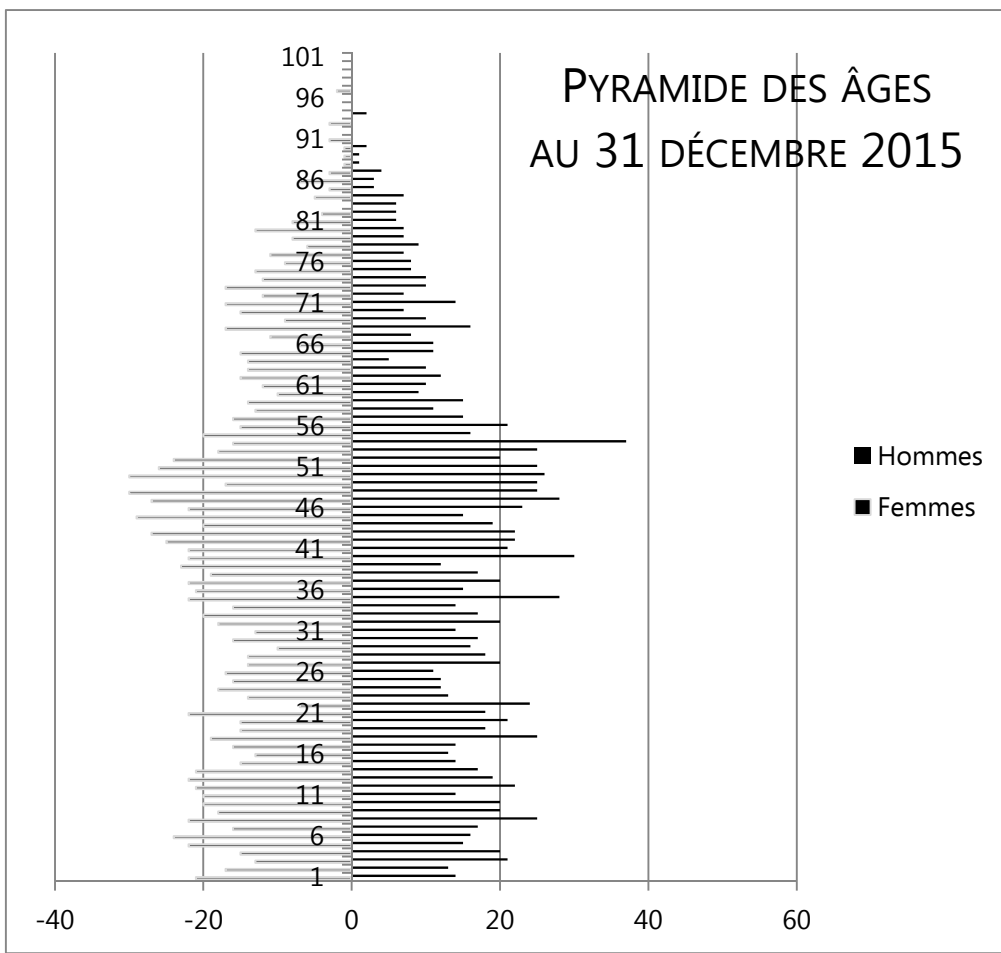


Le nombre de nationalité à Cugy est de 52 (suisse comprise)

ÉVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE D'HABITANTS DE 2011 À 2015



PYRAMIDE DES ÂGES AU 31 DÉCEMBRE 2015



DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Le Contrôle des habitants a procédé à l'établissement des demandes de cartes d'identité suivantes :

	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier	6	0	10	8	9
Février	9	0	5	1	12
Mars	15	1	3	9	14
Avril	8	2	22	7	10
Mai	11	2	13	14	10
Juin	17	0	23	18	10
Juillet	17	0	9	12	15
Août	5	1	12	3	13
Septembre	7	1	4	6	9
Octobre	7	0	7	8	7
Novembre	7	2	4	3	4
Décembre	2	3	5	6	4
TOTAL	111	12	117	95	117

RAPPEL DES TARIFS

	Carte d'identité demandée auprès de la Commune
Adultes (18 ans révolus)	Fr. 65.-
Mineurs	Fr. 30.-

NATURALISATIONS

La Commission de naturalisation s'est réunie à six reprises durant l'année 2015.

Après avoir pris connaissance du rapport de naturalisation établi par le commissaire, elle a auditionné douze candidats.

- La Municipalité, sur préavis de sa commission, a décidé l'octroi de la bourgeoisie communale à dix candidats.
- La commission a décidé de suspendre le processus de naturalisation et demandé à deux candidats de se représenter après avoir retravaillé la (les) branche(s) insatisfaisantes.
- La Municipalité a octroyé quatre naturalisations facilitées.

POLICE DU COMMERCE

26 autorisations ont été délivrées par la Municipalité, certaines d'entre elles suite au préavis du Bureau des manifestations de la Police cantonale, par le biais du portail cantonal des manifestations POCAMA.

SERVICES INDUSTRIELS

M. CHRISTIAN DURUSSEL

SERVICE DES EAUX

RÉSEAU

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue du Village - préavis no 39-2015 - la conduite d'eau a été remplacée sur la partie inférieure et supérieure de la rue. Les bâtiments bordant ces deux zones sont raccordés à la nouvelle conduite. L'échange de la conduite sur la partie centrale se fera en 2016.

Un contrôle hebdomadaire de la fourniture d'eau par Eauservice, ainsi que de l'eau produite par le réservoir communal, a été mis en place. Ce pointage permet de vérifier, de comparer les quantités d'eau consommées et ainsi de se prémunir contre une éventuelle fuite qui n'aurait pas été repérée. Ce travail est effectué par le personnel communal.

La maintenance des trois vannes Clayton réglant le débit d'eau fournie par Eauservice Lausanne a été réalisée.

De plus, pour se prévenir des éventuelles fuites non repérées, deux contrôles des principales conduites du réseau ont été effectués au moyen d'appareils de mesure spécifiques.

CONTRÔLE DES BORNES HYDRANTES ET VANNES

Au courant de l'année, chaque borne hydrante de la Commune a été géo référencée. Cette intervention, effectuée par un mandataire externe, a été subventionnée à hauteur de 50% par l'ECA.

Par la même occasion, un contrôle général de fonctionnalité des bornes hydrantes avec mesure du débit de la pression a été réalisé. Chaque borne hydrante a fait l'objet d'une nouvelle numérotation.

Toutes les données relatives à cette campagne de mesure sont référencées sur le site officiel de l'ECA. L'état général des bornes hydrantes peut être consulté sur le site du fournisseur.

Aucun travail d'entretien notable n'est à signaler ; seules quelques capes de vannes et capes de bornes hydrantes ont été changées.

FOURNITURE D'EAU PAR EAUSERVICE LAUSANNE

L'eau fournie par la ville de Lausanne atteint 85% de la consommation totale de la Commune.

A noter la faible production des sources en relation avec l'année très sèche que nous avons connue en 2015.

FUITES

Contrairement à 2014, seules trois fuites ont dû être réparées. L'entreprise préposée à la réparation des conduites défectueuses du réseau d'eau cugiéran est intervenue afin de remettre en état les conduites incriminées au chemin du Joran, au chemin du Colombiers et au chemin du Château.

PRODUCTION D'EAU

RELEVÉ DE LA PRODUCTION DES SOURCES COMMUNALES, AINSI QUE DE L'EAU ACHETÉE À LAUSANNE EN 2015

PÉRIODE	PRODUCTION SOURCES M3	ACHETÉE À LAUSANNE M3
Janvier à mars	13'228 m3	35'878 m3
Avril à septembre	12'500 m3	93'096 m3
Octobre à décembre	3'389 m3	31'426 m3
TOTAL 2015	29'117 m3	160'400 m3

PRODUCTION DES SOURCES AU COURS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

PÉRIODE	PRODUCTION SOURCES EN M3
2010	23'637
2011	17'875
2012	28'505
2013	44'909
2014	38'086
2015	29'117

L'année écoulée, le réservoir a fourni 29'117 m3 d'eau. Les relevés mensuels effectués sur les captages permettent de constater que, lors du premier trimestre, le réservoir a fourni 26% de la consommation d'eau du village pour ensuite chuter à 12% aux deuxième et troisième trimestres et enfin ne fournir que 10% lors du dernier trimestre de la période sous revue.

CONSOMMATION ANNUELLE

ANNÉE	NOMBRE HABITANTS	SOURCES M3	EAU ACHETÉE M3	TOTAL EAU M3	MOYENNE M3/HAB	LOCAUX COMMUNE	EAU NON FACTURÉE	%	EAU FACTURÉE	MOYENNE M3/HAB
2005	2133	26'887	136'640	163'527	76.7	2'241	28'928	17.7	132'358	62.05
2006	2116	29'044	151590	180'634	85.4	2'210	43'545	24.1	134'879	63.74
2007	2161	42'519	132'360	174'879	80.9	2'380	45'508	26.0	126'991	58.76
2006	2116	26'324	151590	158'684	73.4	2'210	29'313	18.4	134'879	63.74
2008	2216	33'165	129'000	162'165	73.2	1'936	32'460	20.0	127'769	57.66
2009	2255	28'389	135'932	164'321	72.9	2'327	24'833	15.1	137'161	60.83
2010	2283	23'637	137'800	161'437	70.7	2'525	24'679	15.3	134'233	58.80
2011	2299	17'875	151'474	169'349	73.66	8'021	28'364	16.7	132'964	57.83
2012	2577	28'505	157'803	186'308	72.30	12'481	26'045	13.98	147'782	57.35
2013	2716	44'909	163'423	208'332	76.71	12'368	35'181	16.89	160'783	59.19
2014	2756	38'086	199'631	237'717	86.25	7419	82'508	34.70	147'790	53.62
2015	2772	29'117	160'400	189'517	68.37	5'082	11'058	8.51	173'377	62.54

La mise en place d'un contrôle rigoureux des quantités d'eau fournie par EauService et notre réservoir nous ont permis de diminuer fortement la quantité d'eau non facturée.

En effet, celle-ci atteint 8,51% de la quantité totale d'eau fournie à la commune de Cugy. Il s'agit-là du meilleur résultat de ces dix dernières années.

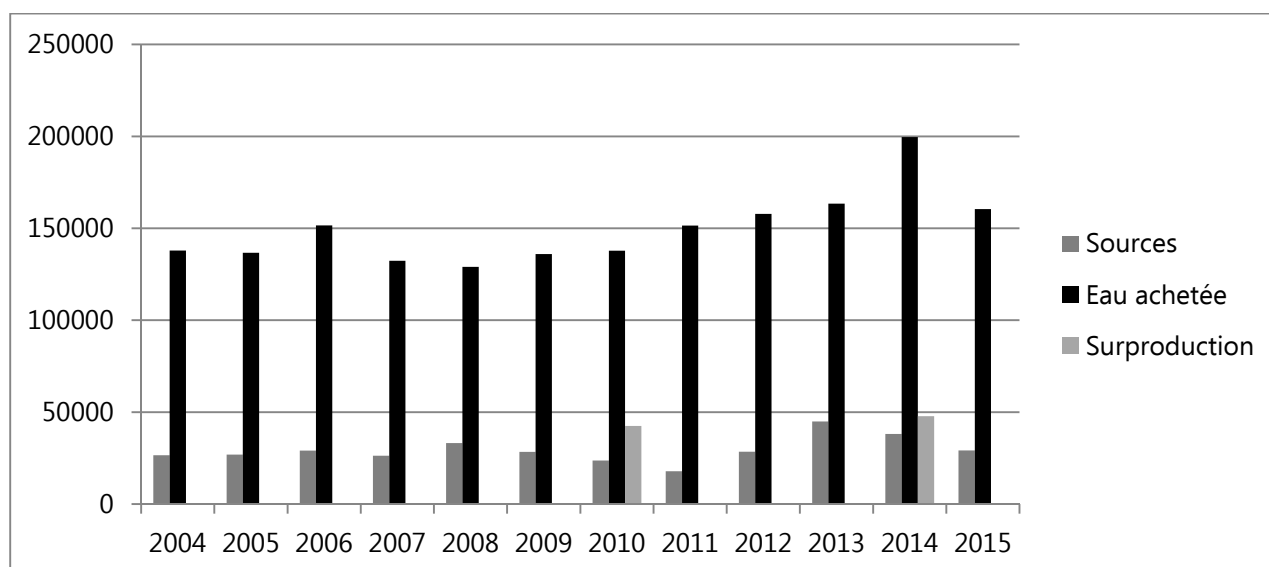
COMPTEURS

La planification communale prévoit le remplacement des compteurs d'eau tous les dix ans.

Le collaborateur communal préposé au Service des eaux a poursuivi les contrôles et les échanges des compteurs de plusieurs secteurs de la Commune.

COMPTEURS MOBILES DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS

COMPTEURS	DATE DÉBUT	DATE FIN	M3		DÉSIGNATION
1	19.05.2015	31.08.2015	168.27	m3	Arrosages divers et nettoyage des fontaines
2	---	---	0.00	m3	---
3	07.05.2015	05.01.2016	21.15	m3	Arrosage des ronds-points
4	01.06.2015	30.10.2015	93.00	m3	Arrosage terrain de football et balayeuse
10	---	---	0.00	m3	---
11	---	---	0.00	m3	---
TOTAL DES CONSOMMATIONS			282.42	m3	



SIL LAUSANNE

Au cours de l'année écoulée, le municipal responsable a rencontré à deux reprises les représentants du Service technique de la Ville de Lausanne afin de leur présenter la planification des travaux de réfection et d'entretien des routes de la Commune, ainsi que les projets les plus importants. Cet échange avait pour but de coordonner, dans la mesure du possible, les travaux avec les services du gaz, de l'eau et du téléseu, de manière à éviter de multiples interventions sur nos routes et chemins.

ROUTES

M. CHRISTIAN DURUSSEL

ROUTE CANTONALE 501B : DEUXIÈME PHASE

TRONÇON ENTRE LE GIRATOIRE ET LE CENTRE COMMERCIAL (PRÉAVIS NO 40-2009)

Les nouveaux luminaires ont été posés et l'ancienne infrastructure démontée : câbles aériens, anciens mâts communs à l'éclairage public et à la ligne électrique des transports publics (tl).

Afin de diminuer les nuisances, la pose du revêtement définitif, de type phono absorbant, a eu lieu un dimanche du mois de juin. La circulation a été fermée, cela a permis de travailler sur la largeur complète de la chaussée et ainsi de réaliser un tapis sans joint. Grâce à ce revêtement, les bruits de roulement des véhicules ont largement diminué.

Les travaux se sont terminés par le marquage longitudinal, en beige, de la chaussée, ainsi que le marquage de quatre passages piétons, des différentes places de parc et des zones d'arrêt des bus.

A cette occasion, le marquage de couleur rouge effectué précédemment et dont la structure ne donnait pas entière satisfaction a été refait.

RÉFECTION DE LA RUE DU VILLAGE (PRÉAVIS NO 39-2015)

Lors de la séance du 28 mai 2015, le Conseil communal attribuait un crédit pour la réfection et le réaménagement routier de la rue du Village, ainsi que pour l'échange de la conduite d'eau potable.

Les travaux de génie civil ont été attribués selon les règles des marchés publics à l'entreprise Weibel SA de Châtel-Saint-Denis. La planification des travaux a été effectuée et validée par la Municipalité.

Une séance avec tous les intervenants a été organisée de manière à présenter leur projet respectif. A noter que le fournisseur d'électricité, Romande Energie, a prévu dans son projet d'enterrer le réseau aérien de la rue du Village.

Le chantier a débuté par la partie inférieure, avec quelques semaines de retard, le 7 octobre 2015.

Une deuxième équipe a été engagée dès le 2 novembre sur la partie supérieure de la rue du Village.

Les travaux ont débuté par la pose de la nouvelle conduite d'eau, la pose d'un collecteur d'eau claire récoltant les eaux de surface, la pose des canalisations des différents services ainsi que l'éclairage public. Pour ce faire, deux tranchées séparées ont été réalisées séparant les conduites d'eau des canalisations techniques.

Malgré quelques difficultés en rapport à l'embaras des conduites déjà existantes dans le sous-sol, les travaux ont avancé tel que prévu.

Un revêtement provisoire a été posé de manière à permettre de meilleures conditions de circulation durant la période d'hiver. Les travaux ont été stoppés avant le 18 décembre 2015 et pour reprendre en février 2016.

ROUTE CANTONALE 501 : INSPECTION DU TALUS EN BORDURE DE LA MÈBRE

L'inspection annuelle de cet ouvrage a eu lieu comme le prévoit la norme SIA 469. Ce contrôle a consisté à effectuer des contrôles visuels, assortis d'une mesure de l'inclinaison latérale de la chaussée.

CARREFOUR ROUTE DE MONTHERON, ROUTE DE BOTTENS

Un premier projet a été présenté à la Municipalité par le bureau d'ingénieur civil chargé du mandat. L'étude se poursuit dans le but de présenter un préavis en 2016.

ABRIBUS

Pour répondre à la demande des utilisateurs des transports publics, un nouvel abribus a été construit devant le motel. Les anciens abribus de la Cavenettaz et du Moulin ont par la même occasion été remplacés. Pour permettre leur éclairage, ils sont tous raccordés au réseau de l'éclairage public.

CONTRÔLES RADAR

Aucun contrôle radar n'a été effectué ni par la Commune ni par le canton sur les routes communales. Il n'était, en effet, pas judicieux de poursuivre la validation des zones 30 km/h restantes par les services cantonaux en raison des travaux de la rue du Village.

Pour les mêmes raisons, aucune campagne de sensibilisation n'a été effectuée par le TCS.

RADAR GENDARMERIE

La Gendarmerie a effectué douze contrôles radar sur les routes cantonales en traversée de la Commune (RC 501 et RC 546c), ils ont tous été effectués en journée.

10'663 véhicules ont été contrôlés et 581 conducteurs dénoncés. Cela représente un taux d'infraction de 5.45%.

A noter que le taux d'infraction est nettement supérieur sur les contrôles effectués à la route de Montheron.

LIEUX	NOMBRE DE CONTRÔLES	NOMBRE DE VÉHICULES CONTRÔLÉS	NOMBRE DE VÉHICULES EN INFRACTION	%
Route de Lausanne	5	7393	312	4.22 %
Route de Montheron	7	3270	269	8.22 %

ENTRETIEN DES ROUTES

RÉFECTION DES CHAUSSÉES

Le réseau routier a relativement peu souffert de l'hiver. Seules quelques réfections partielles de la chaussée ont été réalisées. Cela tient certainement au fait que de nombreux travaux ont été effectués ces dernières années, améliorant ainsi la qualité des voies de circulation du village.

Comme prévu dans le planning de l'entretien des routes de la Commune, la réfection complète du carrefour route de la Bérallaz, chemin de Bellevue et chemin du Verger ainsi que la remise en état de la route de la Bérallaz jusqu'à la sortie du village ont été effectuées.

Afin de modérer la vitesse du trafic, un ralentisseur a été construit à l'entrée de la zone 30 km/h. Dans le cadre de ces travaux, un tube permettant la mise en souterrain de l'éclairage public a été posé.

MISE À NIVEAU DE COUVERCLES DE CHAMBRES

Comme chaque année, il a été nécessaire de remplacer ou de remettre à niveau quelques couvercles de chambres ; plus particulièrement sur la route de Montheron, où, préventivement tous les couvercles ont été réparés avant l'hiver afin d'éviter qu'ils soient endommagés par le chasse-neige.

MARQUAGE ROUTIERS

La campagne de marquage des croisements des routes du village dans la zone 30km/h s'est poursuivie ; dans ce cadre, plusieurs rappels signalant l'entrée en zone 30 km/h ont été refaits.

ENTRETIEN ET BALAYAGE DES ROUTES

En complément aux travaux d'entretien réguliers effectués par les collaborateurs de la Voirie, la Municipalité donne en sous-traitance le balayage du village. Trois tournées ont eu lieu, en avril, avant la fête du 1^{er} Août et la dernière à l'automne.

Tous les sacs collecteurs des eaux de surfaces des routes de la Commune ont été curés. Le sable et les déchets récoltés sont traités dans une décharge spécialisée.

Trois passages ont été nécessaires pour entretenir par fauchage les bords de routes.

HEURES DE DÉNEIGEMENT

Les heures de déneigement démontrent que nous avons eu un hiver légèrement plus rigoureux par rapport à l'hiver 2014 où nous avons un total de 258 heures.

2015	HEURES EFFECTIVES	HEURES MAJORÉES (*)	TOTAL HEURES EFFECTIVES Y C. MAJORATION
Janvier à avril	160,42	86,55	246,97
Octobre à décembre	62,34	0,00	62,34
TOTAL	222,76	86,55	309,31
ENTREPRISE PRIVÉE			
Janvier à avril			41,00
Octobre à décembre			6,00
TOTAL			47

(*) Rappelons que la majoration statutaire est de 50% lorsque les heures de travail sont accomplies le soir, entre 22 et 6 heures, ainsi que les samedis ; de 100% lorsqu'elles sont effectuées les dimanches et les jours fériés.

VÉHICULES

HEURES D'ENTRETIEN DES VÉHICULES POUR LE SERVICE HIVERNAL, POSE DE PIQUETS ET BARRIÈRES À NEIGE

L'entretien et la préparation des véhicules pour le service hivernal est capital : préparation des saleuses, des lames à neige et des fraiseuses, montage sur les véhicules des équipements ainsi que contrôle, graissage et nettoyage quotidien.

Ces travaux de préparation et d'entretien, avec la pose des piquets et des barrières à neige, représentent une somme d'heures non négligeable qui figure sur le tableau ci-dessous :

2015	HEURES EFFECTIVES
Janvier à avril	74,23
Octobre à décembre	184,48
TOTAL	258,71

Le total des heures du personnel de voirie pour le service hivernal 2015 se monte à 568,02 heures (438 heures en 2014).

Le total des heures du personnel de voirie pour le

Les véhicules Ladog et Reform Muli T9 ont posé quelques problèmes en 2015 (systèmes de commande, incidents mécaniques des liaisons d'accessoires, entre autres).

Véhicule	Etat des compteurs 2014	Etat des compteurs 2015	Attribution spécifique
Reform Muli T9	2870 heures	37'205 km	Service espaces verts et voirie
Ladog	4377 heures	67'457 km	Service espaces verts et voirie
ISEKI	66 heures	224 heures	Service espaces verts et voirie
John Deere 455	890 heures	942 heures	Service espaces verts
Toyota PicUp	14'169 km	21'905 km	Voirie, espaces vert et déchetterie
Elévateur	154 heures	216 heures	Déchetterie et voirie occasionnellement

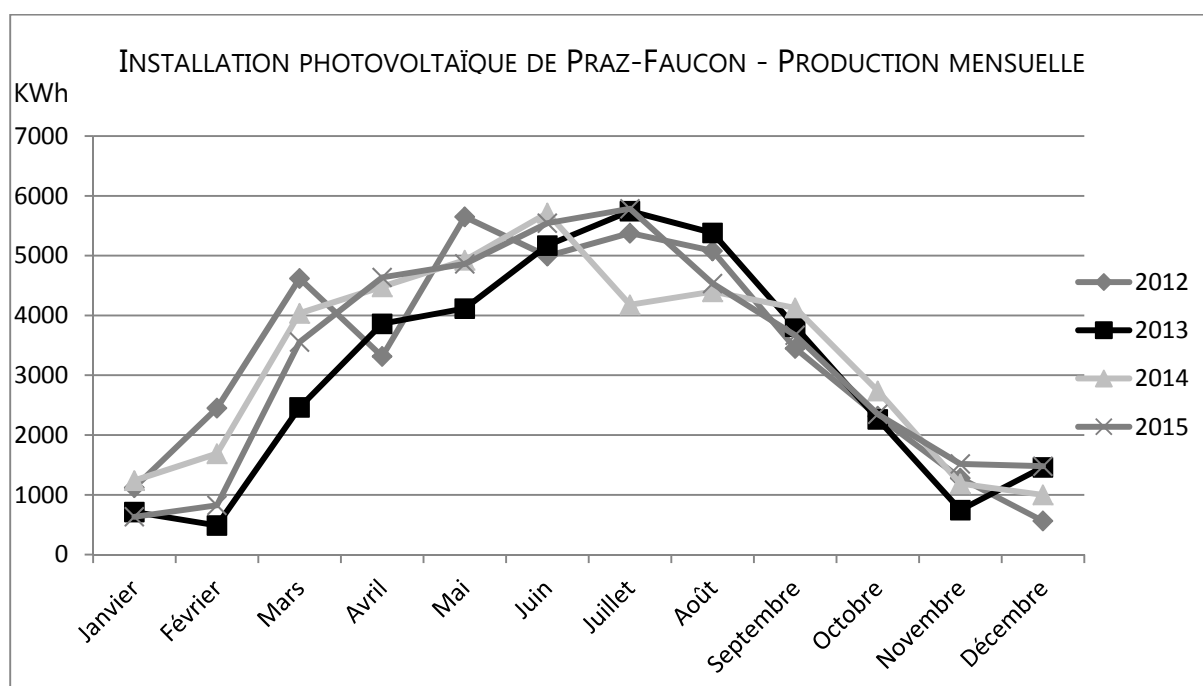
VOIRIE

PRAZ-FAUCON – INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Depuis sa mise en service, le 13 juillet 2011, la production d'électricité a atteint et même dépassé les 170'000 kWh à la fin de l'année.

Cela représente, grâce à la rétribution à prix coûtant, le versement de près de CHF 80'000.– pour les quatre années et six mois d'activité de cette installation.

La production de l'année est d'environ 39'382 kWh, légèrement inférieure à l'année dernière. En effet, les trois premiers mois de l'année ont été moins propices à la production d'énergie qu'en 2014.



ECLAIRAGE PUBLIC

PANNES

Quitte à se répéter, l'éclairage public de la rue du Village reste le point sensible de la Commune qui reçoit de nombreuses doléances des citoyens. La Voirie ne dispose pas des moyens techniques et n'a pas l'autorisation d'accéder aux disjoncteurs pour effectuer ces réparations.

La Commune est dans l'obligation de faire appel à une entreprise spécialisée.

Dans le courant 2016, ce problème sera résolu par la pose de nouveaux luminaires dans le cadre des travaux en cours.

Deux pannes importantes sont également à signaler :

- route de Bottens – un véhicule a arraché la ligne aérienne privant six luminaires d'alimentation électrique. La réparation a été difficile, ainsi la zone est restée sans éclairage plusieurs nuits ;
- chemin du Four – la ligne aérienne partant du poste électrique a été coupée par un engin de chantier, la réparation a pu être effectuée le jour-même.

AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Lors de la réfection de la route de Lausanne (RC 501), entre le giratoire des Biolettes et le carrefour de la rue du Village, tous les anciens luminaires ont été remplacés.

La Commune a profité, cas par cas, de remplacer quelques luminaires endommagés. Ceci permet de renouveler petit à petit les zones les plus anciennes, passablement voraces en énergie.

ÉPURATION

M. CHRISTIAN DURUSSEL

MODIFICATION DE L'ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES EAUX (OEUX)

TAXE MICROPOLLUANTS

Malgré la nette amélioration du traitement des eaux usées par les STEP du pays, celles-ci ne parviennent pas à éliminer nombres de composants chimiques, médicaments, produits phytosanitaires et d'autres appelés micropolluants.

Pour cette raison le Parlement fédéral a adopté, le 21 mars 2014, une réglementation destinée à financer l'aménagement des STEP et a décidé de modifier la loi fédérale sur la protection des eaux.

Le Conseil fédéral veut que les micropolluants soient éliminés dans les eaux usées. Pour couvrir le 75% des investissements nécessaires dans une centaine de stations d'épuration, il propose un système de financement national.

La définition de nouvelles exigences chiffrées permettra de coordonner la protection des eaux au niveau suisse.

Les modifications proposées sont compatibles avec le droit européen, elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

De manière à financer les équipements nécessaires à éliminer les micropolluants selon les règles exposées ci-dessous, une taxe fédérale de CHF 9.– par habitants et par année sera prélevée par la Confédération, par le biais du canton. Elle sera perçue sur une période de 20 ans.

Sur les 700 STEP que compte le pays, environ 100 devront être équipées.

Les critères suivants seront appliqués :

- les STEP auxquelles sont raccordés 80'000 habitants et plus ;
- les STEP auxquelles sont raccordés 24'000 habitants et plus, qui sont situées dans les bassins versants des lacs ;
- les STEP auxquelles sont raccordés 8'000 habitants et plus, dont les eaux épurées représentent plus de 10% du volume du cours d'eau récepteur.

En ce qui concerne Cugy, les STEP de Praz-Faucon (moins de 2'000 habitants) ainsi que celle de l'AET (moins de 7'000 habitants raccordés) ne sont pas tenues de traiter ces composants.

PRÉLÈVEMENT DE LA TAXE

La Municipalité a décidé de ne pas facturer la taxe de CHF 9.– par habitant pour l'année 2016. Le montant nécessaire sera prélevé sur les réserves affectées du compte 460 Réseau d'égout et épuration.

En effet, la Municipalité prévoit en 2016 une révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux (REEE) dont l'entrée en vigueur date du 28 août 1992. Cela permettra, entre autres, de traiter la manière de percevoir la taxe relative au traitement des micropolluants.

STEP DE PRAZ-FAUCON

La STEP de Praz-Faucon traitait, à la fin 2015, environ 1'700 équivalents habitants (EH). Elle a été dimensionnée pour une capacité de 2'000 EH. Les analyses effectuées par le Service de protection des eaux respectent les prescriptions de la législation en vigueur.

Notre collaborateur exploitant la STEP a formé son nouveau remplaçant à la technique nécessaire à assurer le bon fonctionnement des équipements permettant le traitement des eaux usées. En effet, à partir du 1^{er} septembre M. Jean-François Corbaz, collaborateur de la commune de Froideville, interviendra lors des absences de M. Ambros Arnold.

Le traitement des boues prélevées au fond des bassins se fait à la STEP de l'AET pour la déshydratation, elles sont ensuite transportées et éliminées dans le four de la STEP de Vidy à Lausanne.

En 2015, 462m3 de boues liquides ont été extraites pour être traitées.

Au début décembre 2015, l'exploitant a constaté que la canalisation reliant le silo à boue au bassin de traitement des eaux usées était bouchée. Avec le temps, le tuyau s'était rempli de calcaire, ne permettant le passage de l'eau de surface du silo que par capillarité. Pour remédier à ce problème, le silo a été complètement vidé afin de permettre le remplacement du tube. Cette panne a occasionné le traitement de 399 m3 de boues liquides supplémentaires.

PLAN RÉGIONAL D'ÉVACUATION DES EAUX DU BASSIN DE LA CHAMBERONNE

La Direction générale de l'environnement du canton (DGE) a présenté, aux 21 communes concernées ; le projet de réalisation d'un Plan directeur Régional d'Evacuation des Eaux (PRRE) du bassin versant de la Chamberonne. Le sud de la commune de Cugy en fait partie via la STEP de Praz-Faucon, de même que toutes les eaux de surfaces récoltées par La Mère.

La commune de Cugy a donné un préavis favorable à participer à cette étude. Ce projet est piloté par la DGE et son financement, lequel a été approuvé lors d'une session du Grand Conseil, sera entièrement à la charge du canton.

Lors d'un premier séminaire, chaque représentant des communes a pu exposer les attentes et les besoins nécessaires au traitement des eaux.

ENTRETIEN DU RÉSEAU

Le contrôle préventif du réseau d'évacuation des eaux claires et eaux usées (EC/EU) a été réalisé. Une entreprise spécialisée a procédé au curage et au contrôle - par caméra - d'environ 4 km de canalisation. L'ensemble du réseau communal est vérifié sur une périodicité de cinq ans.

En 2015, un nouveau cycle a débuté. Plusieurs contrôles par caméra, ainsi que des curages ponctuels ont été effectués sur le réseau d'évacuation des eaux claires et eaux usées en fonction des nécessités.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION DU BASSIN SUPÉRIEUR DU TALENT (AET)

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION EN 2014	
Président	M. Christian Durussel, Cugy - Administration générale - Finances
Secrétaire	M. Urs Lauper, Bretigny - Secrétaire - Boursier
Membre	M. Pierrick Viguet, Bretigny - Bâtiments
Membre	M. Jean-François Thuillard, Froideville - Exploitation
Membre	M. Sandro Parisotto, Froideville - Collecteur intercommunal
Membre	M. Gregor Maurer, Lausanne - Traitement des boues – Relation avec le Service des Eaux, sols et assainissement (SESA)
Exploitant STEP	M. Ambros Arnold

Le Comité de direction s'est réuni à neuf reprises au cours de l'année écoulée. Les discussions du Comité de direction ont porté sur l'exploitation de la STEP, sur les pannes survenues aux installations électromécaniques, sur les comptes, sur le budget et sur les aspects particuliers suivants :

- o les résultats des analyses et les contrôles des rendements de la STEP, effectués par le Service de protection des eaux, sont conformes aux prescriptions de la législation en vigueur.
Comme en 2014, deux analyses des micropolluants ont été effectuées. Cela permet de voir si ceux-ci sont complètement, en partie ou pas du tout éliminés lors du processus de traitement de notre STEP ;

- la société FiItech a procédé à la révision des 5'000 heures de l'installation de déshydratation. Il a alors été rappelé que la révision des 10'000 heures devra être exécutée par le fournisseur (Noxon). Le coût des travaux est estimé à CHF 33'000.– transport compris ;
- l'exploitant a réparé plusieurs pannes sur différents équipements de la station ; celles-ci étaient dues aux vieillissements et à l'usure normale des pièces utilisées dans un milieu très corrosif ;
- une antenne GSM a été installée sur le site de l'AET permettant le relevé à distance du compteur électrique par Romande Energie ;
- suite à l'échange, en été 2014, des aérateurs de fond des bassins, une baisse d'environ 16% de la consommation d'énergie totale a pu être constatée.

FINANCES

Les comptes de l'exercice 2014 présentent un total des charges de CHF 614'252.81. Après déduction de CHF 48.19 pour les intérêts et de CHF 65'252.15 pour les frais facturés aux autres communes, la participation des communes partenaires est de CHF 508'932.47, soit environ 4.663% supérieure aux participations budgétées.

Le poste entretien machines et installations a été supérieur de CHF 18'690.65 au montant budgété. Plusieurs pannes sur le système de régulation en sont les principales causes, ainsi que la vidange et le lavage des deux bassins de biologie, travaux nécessaires pour permettre l'échange des aérateurs.

Le total des charges au budget 2016 est de CHF 503'740.–. Le budget a été accepté à l'unanimité lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 novembre 2015.

Sur la base de l'estimation à fin 2015 du nombre des équivalents habitants de Cugy raccordés à la STEP, le montant de la participation de la commune de Cugy a été budgété à CHF 124'814.–.

Le prix de l'incinération des boues à la STEP de Vidy a été augmenté, il est passé de CHF 130.– à CHF 132.– la tonne dès le 1^{er} janvier 2015.

PERSONNEL

Le Comité directeur a validé la candidature de M. Jean-François Corbaz, collaborateur de la commune de Froideville, afin d'assurer le remplacement de notre exploitant M. Ambros Arnold, lors des absences de celui-ci. Il a débuté le 1^{er} septembre 2015 en remplacement de M. Eric Bron. Sa formation a eu lieu sur le site de l'AET, sous la houlette de notre exploitant (voir plus haut).

ETUDE DE RÉGIONALISATION DE L'ÉPURATION DE LA RÉGION D'ÉCHALLENS

Cette étude, proposée et suivie par la Direction générale de l'environnement du canton (DGE-DIREV), a pour but de dresser une vision de l'épuration future du bassin du Haut-Talent aussi rationnelle et efficace que possible en tenant compte :

- de la nécessité de traiter les micropolluants ;
- de la nécessité d'améliorer le traitement de certaines STEP ;
- de la nécessité de moderniser les installations arrivant en fin de vie ;
- de l'intérêt économique d'une certaine centralisation.

Deux séances de présentation ont eu lieu. Le Comité de direction a pris la décision de participer à l'étude, ceci dans le but de pouvoir défendre les intérêts de l'AET.

Un montant de CHF 15'000.– a été porté au budget à cet effet.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nous concluons le présent rapport en priant le Conseil communal :

- vu le rapport de la Municipalité, relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2015,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL COMMUNAL DE CUGY DÉCIDE :

- d'accepter le rapport et les comptes de l'année 2015,
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2015,
- d'accepter les attributions dans le cadre du bouclage des comptes.

Adopté en séance de Municipalité le 25 avril 2016.

LA MUNICIPALITÉ

TABLEAU RÉCAPITULATIF « ORDURES MÉNAGÈRES PORTE À PORTE »						
ANNÉE	TONNAGE EN KG	POPULATION AU 31.12	TONNAGE PAR HABITANT (KG)	COÛT TOTAL (EN CHF)	COÛT PAR HABITANT (CHF)	COÛT PAR TONNE (CHF)
2008	538'800	2216	243	170'065	76.74	315.64
2009	534'700	2255	237	168'750	74.83	315.60
2010	548'600	2283	240	172'558	75.58	314.54
2011	563'680	2299	245	168'750	73.40	299.37
2012	569'970	2577	221	199'584	77.45	350.17
2013	359'040	2716	132	125'034	46.04	348.25
2014	325'660	2756	119	115'693	41.97	355.25
2015	321'920	2772	116	114'833	41.42	356.71

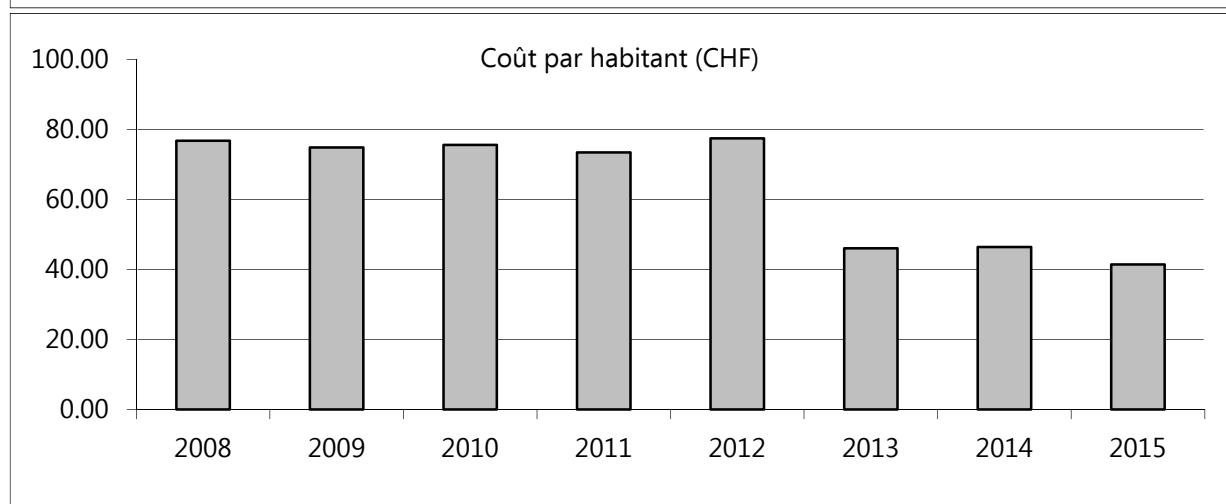
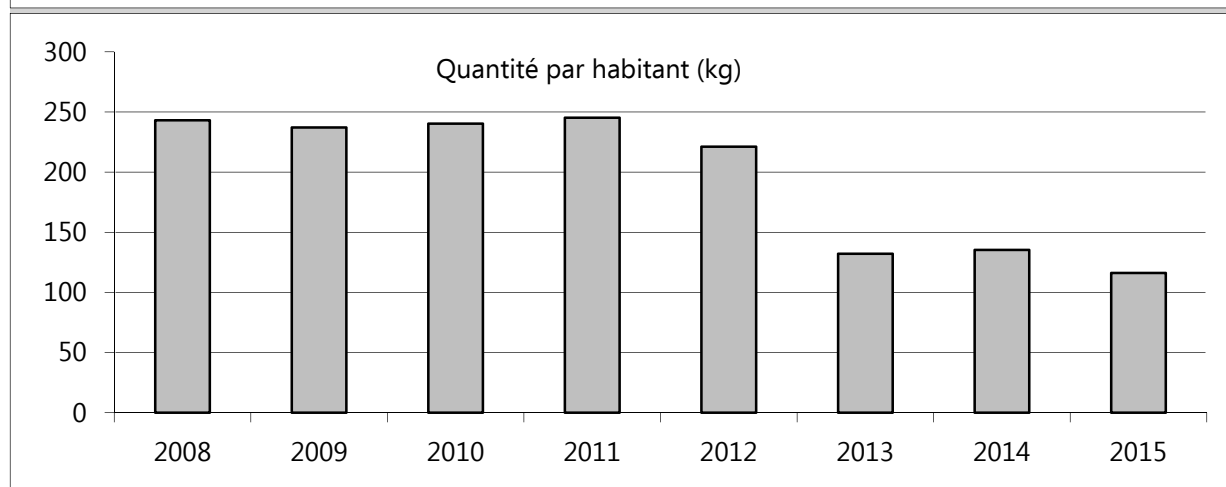
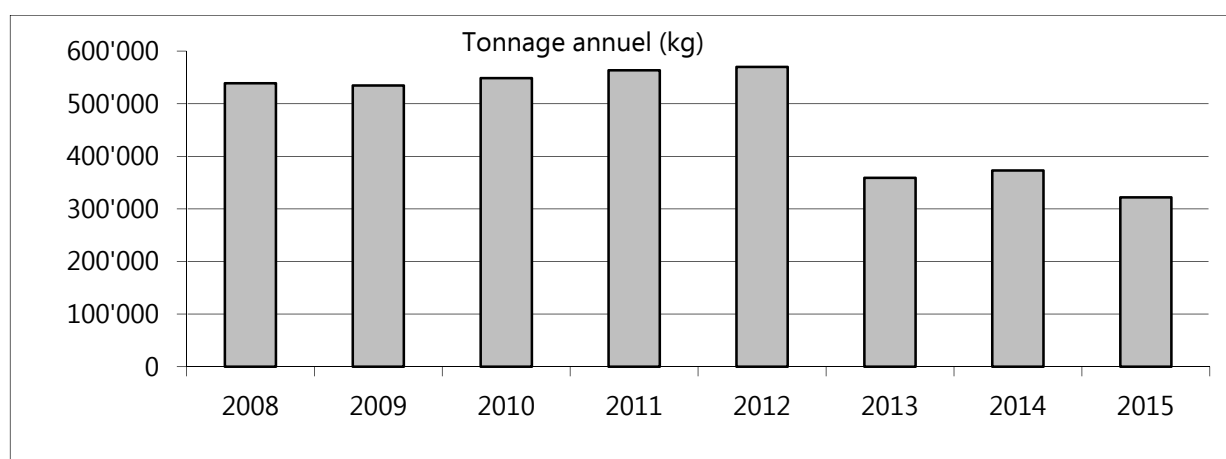


TABLEAU RÉCAPITULATIF « VERRE »						
ANNÉE	TONNAGE EN KG	POPULATION AU 31.12	TONNAGE PAR HABITANT (KG)	COÛT TOTAL (EN CHF)	COÛT PAR HABITANT (CHF)	COÛT PAR TONNE (CHF)
2008	61'780	2216	28	8'113	3.66	131.32
2009	66'780	2255	30	9'009	4.00	134.91
2010	69'540	2283	30	8'773	3.84	126.16
2011	62'752	2299	27	5'938	2.58	94.63
2012	82'400	2577	32	6'396	2.48	77.62
2013	96'890	2716	36	-935	-0.34	-9.65
2014	84'850	2756	31	-2'748	-1.00	-32.39
2015	110'980	2772	40	-4'254	-1.53	-38.33

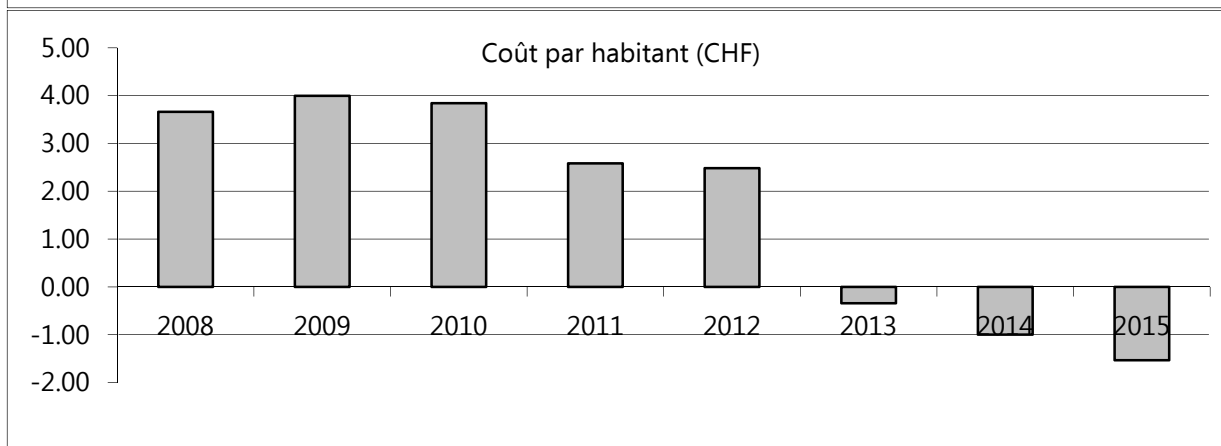
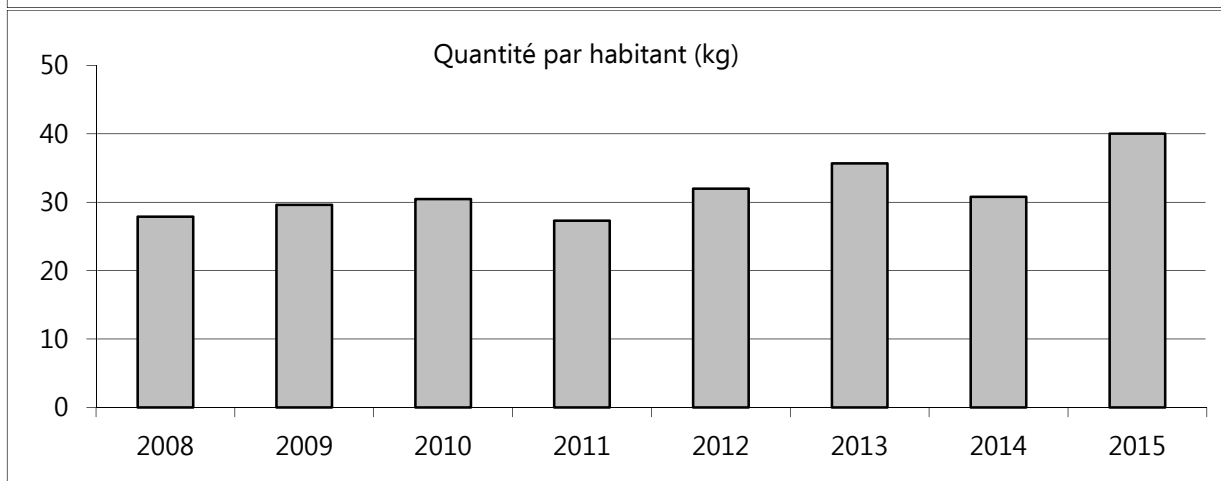
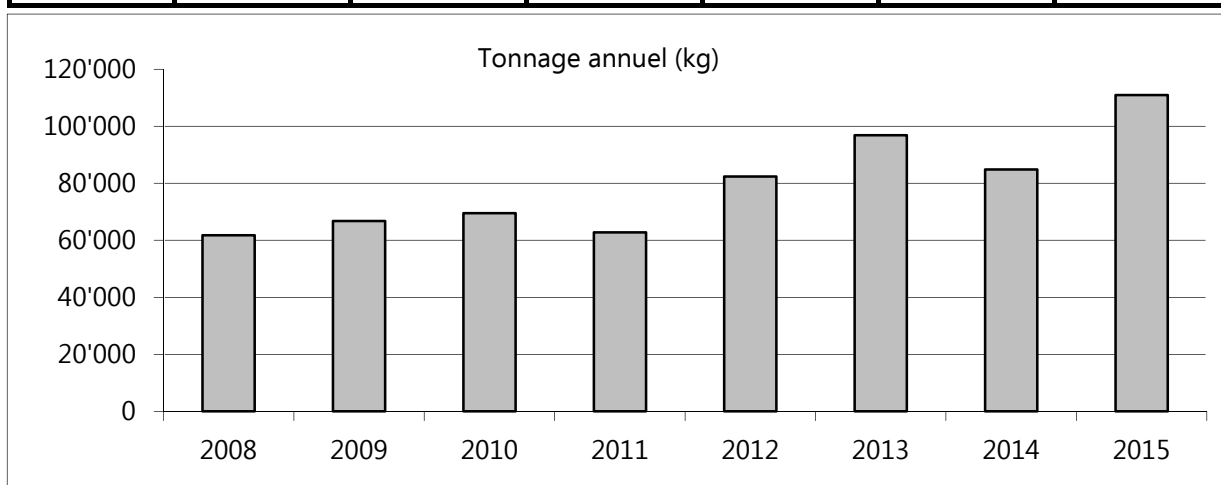


TABLEAU RÉCAPITULATIF « PAPIER »						
ANNÉE	TONNAGE EN KG	POPULATION AU 31.12	TONNAGE PAR HABITANT (KG)	COÛT TOTAL (EN CHF)	COÛT PAR HABITANT (CHF)	COÛT PAR TONNE (CHF)
2008	128'440	2216	58	9'107	4.11	70.90
2009	119'080	2255	53	7'863	3.49	66.03
2010	113'340	2283	50	7'099	3.11	62.63
2011	131'410	2299	57	8'501	3.70	64.69
2012	143'420	2577	56	6'174	2.40	43.05
2013	159'270	2716	59	7'545	2.78	47.37
2014	141'180	2756	51	-1'612	-0.58	-11.42
2015	143'600	2772	52	-665	-0.24	-4.63

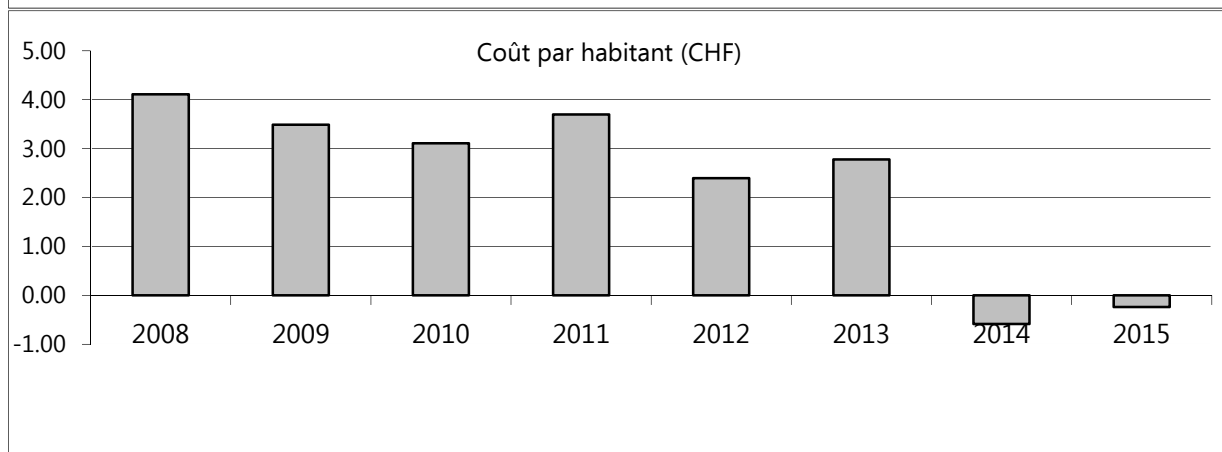
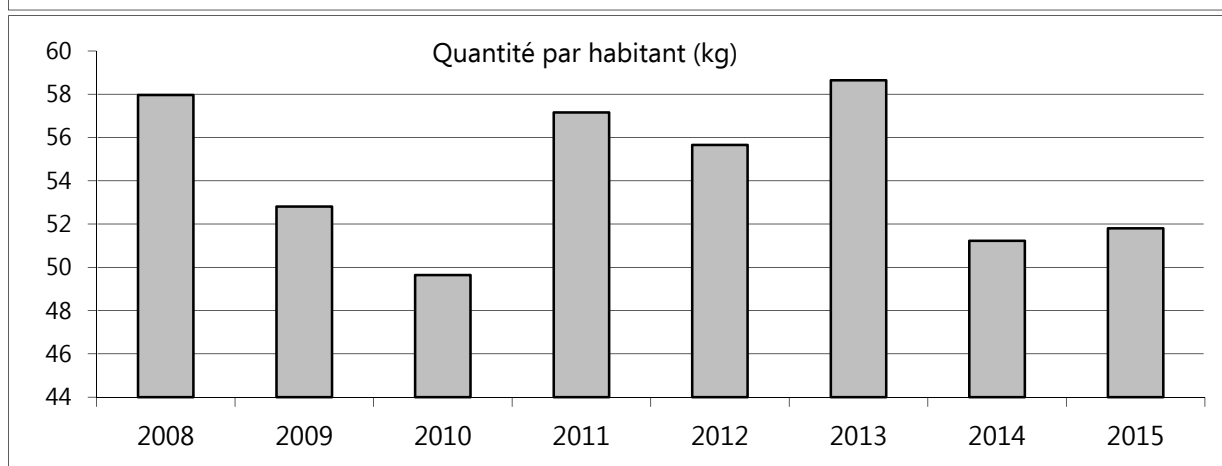
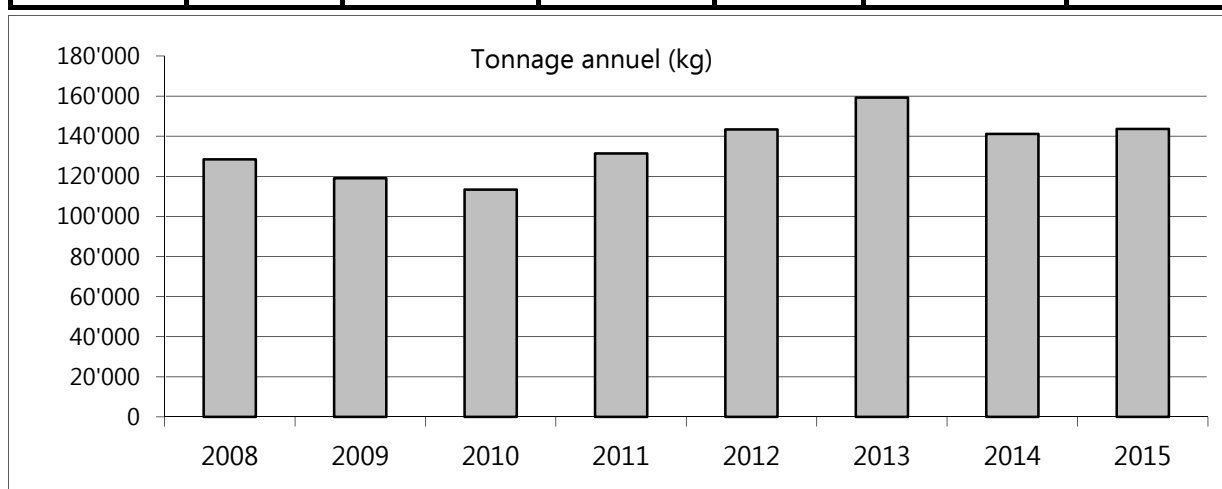


TABLEAU RÉCAPITULATIF « DÉCHETS MÉNAGERS ENCOMBRANTS »						
ANNÉE	TONNAGE EN KG	POPULATION AU 31.12	TONNAGE PAR HABITANT (KG)	COÛT TOTAL (EN CHF)	COÛT PAR HABITANT (CHF)	COÛT PAR TONNE (CHF)
2008	107'440	2216	48	36'076	16.28	335.78
2009	98'800	2255	44	33'978	15.07	343.91
2010	97'740	2283	43	33'378	14.62	341.50
2011	109'980	2299	48	29'974	13.04	272.54
2012	143'240	2577	56	39'590	15.36	276.39
2013	147'450	2716	54	38'420	14.15	260.56
2014	147'470	2756	54	33'605	12.19	227.88
2015	145'560	2772	52	32'431	11.70	222.80

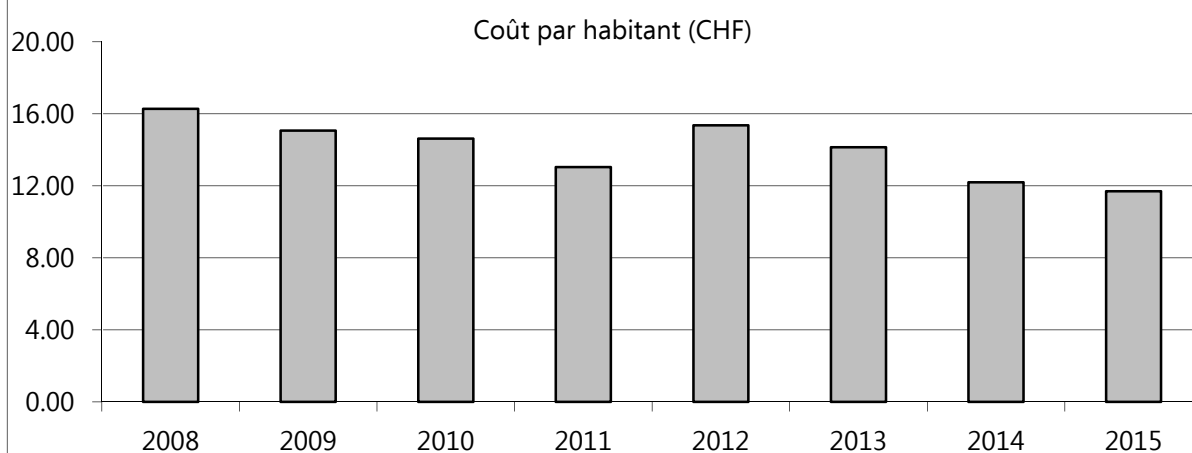
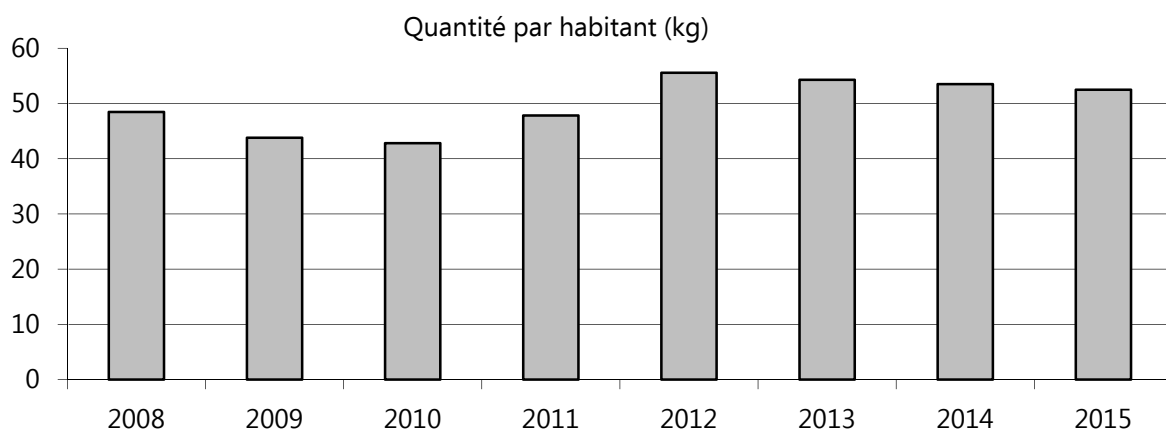
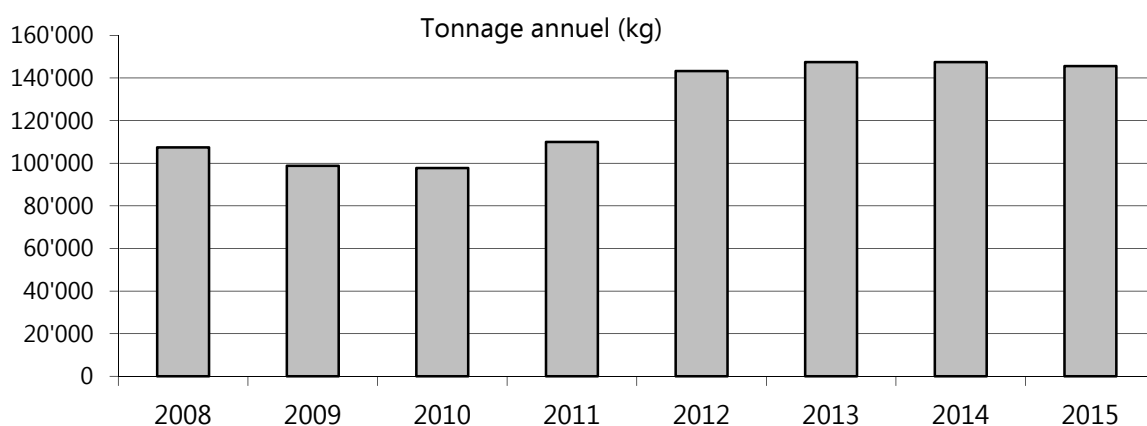


TABLEAU RÉCAPITULATIF « COMPOSTAGE ET BRANCHES »						
ANNÉE	TOTAL M ³	POPULATION AU 31.12	M ³ PAR HABITANT	COÛT TOTAL (EN CHF)	COÛT PAR HABITANT (CHF)	COÛT PAR M ³ (CHF)
2008	1'365	2216	0.616	58'899	26.58	43.15
2009	1'049	2255	0.465	56'953	25.26	54.29
2010	1'082	2283	0.473	48'560	21.27	44.88
2011	1'092	2299	0.475	42'035	18.28	38.49
2012	1'151	2577	0.419	47'879	18.58	41.60
2013	1'079	2716	0.397	47'000	17.30	43.56
2014	1'286	2756	0.467	51'856	18.82	40.32
2015	1'421	2772	0.513	47'912	17.28	33.71
Dès 2015	426'490 kg	2772	153 kg	47'912	17.28	0.11

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les volumes et les coûts d'élimination sont calculés en kg.

